

ROB

Commune de Vire Normandie

2024

Rapport d'Orientations
Budgétaires

SOMMAIRE

I.	Contexte	4
1.	Les prévisions macro-économiques de la loi de finances	4
2.	Données budgétaires 2023 et l'évolution budgétaire 2024 sur Vire Normandie.....	5
3.	Une dette faible et des ratios financiers positifs	8
4.	Loi de finances 2024	13
5.	Le renforcement des compétences intercommunales	14
6.	La contractualisation et les démarches de mobilisation de cofinancements	15
II.	Cadrage budgétaire 2024.....	21
1.	Vue d'ensemble et hypothèses financières en matière de fonctionnement.....	21
2.	Orientations en matière de ressources humaines	25
3.	Gestion et perspective de la dette.....	32
III.	Orientations 2024.....	33
1.	Le fonctionnement des services publics	33
2.	Les orientations en matière d'investissement	35

I. CONTEXTE

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire. Il s'appuie sur un rapport qui doit préciser les orientations budgétaires pour l'année 2024, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes de fonctionnement, les hypothèses retenues pour construire le budget, les engagements pluriannuels envisagés et le choix en matière de gestion de la dette. De plus, ce rapport est complété par des données sur la gestion des ressources humaines telles que la structure des effectifs, les évolutions en matière de dépenses de personnel et la durée effective du travail.

Il devra être pris acte de ce débat par une délibération spécifique. Transmis au Préfet et à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre, ce rapport fera l'objet d'une publication.

Il sera suivi par la présentation des principales orientations politiques que poursuivra la municipalité sur la période 2024-2026. Le vote du budget de la commune, des états spéciaux et les budgets annexes est quant à lui programmé début avril. Le délai maximum entre le Rapport d'Orientation Budgétaire et la présentation du budget est de 10 semaines.

1. Les prévisions macro-économiques de la loi de finances

La situation de l'emploi

Taux de chômage	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	8,50%	8,00%	7,90%	7,30%	7,20%	7,50%	7,80%

« Un repli modéré de l'emploi est anticipé. Le taux de chômage remonterait progressivement pour atteindre 7,8% en 2025, un niveau cependant inférieur à celui qui préexistait avant le COVID » Source, Banque de France.

La croissance/l'inflation :

Les prévisions tablent, pour l'année 2024, sur une croissance à +1,4% et un reflux significatif de l'inflation qui s'établirait à +2,6%. La croissance en 2023 est estimée à 1% et l'inflation à 4,9% (après 5,2% en 2022).

Source LFP 2024	Exécution 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
Croissance PIB France	2,50%	1,00%	1,40%

Source LFP 2024	Exécution 2022	Prévision 2023	Prévision 2024
Prix à la consommation hors tabac	5,20%	4,90%	2,60%

Éléments de cadrage macro-économique de la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP), pour les années 2023-2027

Après avoir atteint un record historique en 2020 à 114,6% du PIB, le ratio Dette/PIB après s'être établi à 111,8% en 2022, atteindrait 109,6% en 2025 pour atteindre 108,1% du PIB en 2027.

Source LFP 2024	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ratio dette publique	111,80%	109,70%	109,70%	109,60%	109,10%	108,10%

La Loi de Finances Publiques prévoit un redressement progressif des finances publiques avec une réduction du déficit public à 2,7% en 2027 et, pour 2024, une réduction du déficit passant du 4,9% à 4,4% du PIB.

Pour l'ensemble des collectivités et groupements à fiscalité propre, l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement posé par l'article 17 de la LPFP 2023-2027 indique : « au niveau national, l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement prévu au III, exprimé en pourcentage, en valeur et périmètre constant, s'établit comme suit » :

2023	2024	2025	2026	2027
4,8	2,0	1,5	1,3	1,3

Cette contribution des collectivités à l'effort de réduction du déficit public. Elle est calculée en tenant compte des budgets principaux et des budgets annexes.

Les perspectives d'inflation posées par le rapport annexé au LPFP sont les suivantes :

Perspectives moyen terme	2023	2024	2025	2026	2027
Indice prix à la consommation hors tabac	4,80%	2,50%	2,00%	1,75%	1,75%

2. Données budgétaires 2023 et l'évolution budgétaire 2024 sur Vire Normandie

a) La gestion budgétaire 2023

En 2023, le rapport budgétaire de la collectivité comportait 16 budgets dont le budget principal, 9 budgets annexes lotissements, 5 budgets annexes pour des activités spécifiques et 1 budget annexe pour la zone d'activité économique PIPA II.

Concernant les zones d'activité économiques (ZAE), cette compétence a été transférée à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2017. Un transfert des zones d'activité devait être opéré entre les communes et l'intercommunalité. Le rapport de la chambre régionale des comptes sur l'examen des années 2016 à 2019 notifie l'obligation de réaliser le transfert juridique et comptable des ZAE. Le budget (PIPA II) devrait être clôturé à moyen terme. A ce jour, l'intercommunalité n'a pas les ressources suffisantes pour acheter l'ensemble des terrains à vendre. Un travail est en cours avec la trésorerie afin de trouver une solution pour régulariser cette situation.

b) L'exécution prévisionnelle de l'exercice 2023

Sur la base des éléments d'exécution comptables au 10 janvier 2023, l'exécution budgétaire est plus favorable que la prévision. Une première évaluation de la Capacité d'Autofinancement brute de la commune s'établit à 2,8 M€ (contre 2,1 M€ au BP).

Plusieurs faits marquants conjoncturels sont à rappeler pour nuancer le niveau de la Capacité d'Auto Financement 2023.

Tout d'abord, le déficit de la ZAE PIPA II intégrée au budget à hauteur de 338 k€ n'a pas été soldé sur 2023.

Par ailleurs, des dépenses imprévues ont pesé sur l'exercice 2023. D'une part, une charge exceptionnelle de 312k€ liée au Centre Aquatique a été versée au concessionnaire afin de solder l'impact sur l'exploitation de la période COVID et de l'augmentation non prévue sur les dépenses d'énergie (Délibération 15 du 27 mars 2023).

D'autre part, la problématique relative à la régularisation de la contribution à l'école privée sous contrat pour la période 2016 à 2021 a été régularisée par la signature d'un protocole d'accord entraînant le versement d'un montant de 108k€ (délibération 6 du 18 décembre 2023).

Enfin, une prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat a été versée aux agents en décembre 2023 pour un montant de l'ordre de 165k€. En neutralisant les éléments conjoncturels supportés sur l'exercice 2023, le niveau de la CAF aurait été plus favorable de l'ordre de 593k€ soit 3,4 M€.

Ces premiers éléments d'analyse constituent une tendance que le Compte financier viendra préciser.

c) L'évolution globale anticipé en 2024 sur Vire Normandie

Au regard de ces éléments, la commune de Vire Normandie connaît le même contexte que les autres collectivités pour construire son budget primitif 2024, et adapter sa trajectoire prospective pluriannuelle en matière budgétaire. Ce contexte est marqué par une progression importante de certaines dépenses de fonctionnement dites incompressibles, et des incertitudes sur l'évolution à venir.

Au regard des évolutions attendues sur les charges et des recettes de fonctionnement, une nouvelle diminution de la capacité d'autofinancement (CAF) est anticipée. La CAF brute s'établirait à 2M€ en prenant en compte la charge ponctuelle liée au déficit du budget annexe de la ZAE PIPA II (338k€).

En effet, au titre des charges à caractère général, l'inflation est la principale cause de l'augmentation des coûts. Les dépenses d'énergies, d'assurance et de transports vont connaître des évolutions significatives. Par ailleurs, les autres dépenses de fournitures vont également progresser. Ces évolutions illustrent la nécessité de mettre en œuvre des mesures afin de limiter l'impact de ces hausses.

Concernant les dépenses d'énergies, en 2022, le budget pour ces charges représentait 800k€. L'instabilité du marché de l'énergie a entraîné une forte hausse des charges pour l'année 2023 (+30%). Une nouvelle augmentation de cette ligne de dépenses est à prévoir pour 2024 de l'ordre de 23% (soit + 1 300k€).

Au niveau des assurances et notamment l'assurance dommage aux biens, la cotisation 2024 va évoluer de manière très significative (2023 : 41 400€, marché 2024 : 115 253€ soit +74k€). Afin de réduire l'impact de cette hausse, le travail d'optimisation du patrimoine de la commune se poursuit et doit s'intensifier.

Pour les dépenses de transports, une étude est en cours sur la commune déléguée de Vire pour développer des cantines de proximité dans les écoles. Cette réorganisation permettrait de diminuer les dépenses liées aux transports vers le restaurant scolaire. En effet, les tarifs liés à ces transports connaissent une évolution de +26% sur le marché qui a débuté en septembre 2023.

Parallèlement, le poste de dépenses liée aux charges de personnel connaît une évolution significative liée en partie à des mesures règlementaires.

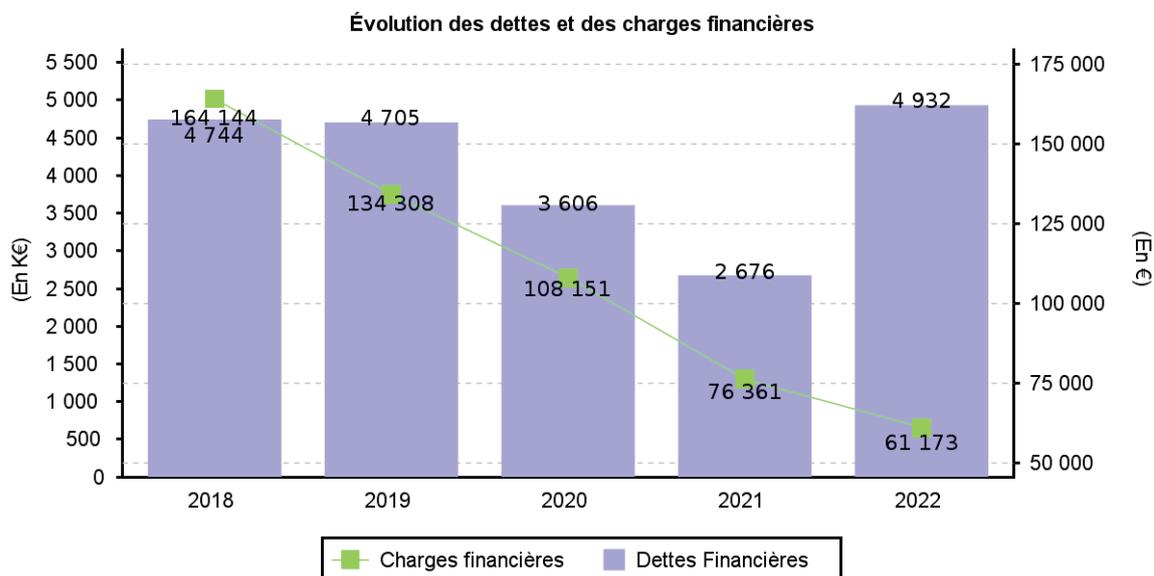
Cette prospective actualisée tient compte :

- Attribution de 5 points à tous les agents
- Impact en année pleine de la revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires en juillet 2023
- Une prévision sur l'évolution du point d'indice sur 2024
- L'augmentation du taux de contribution patronale CNRACL
- Les avancements de grades : impact en année pleine des mesures 2023 et prévisions 2024

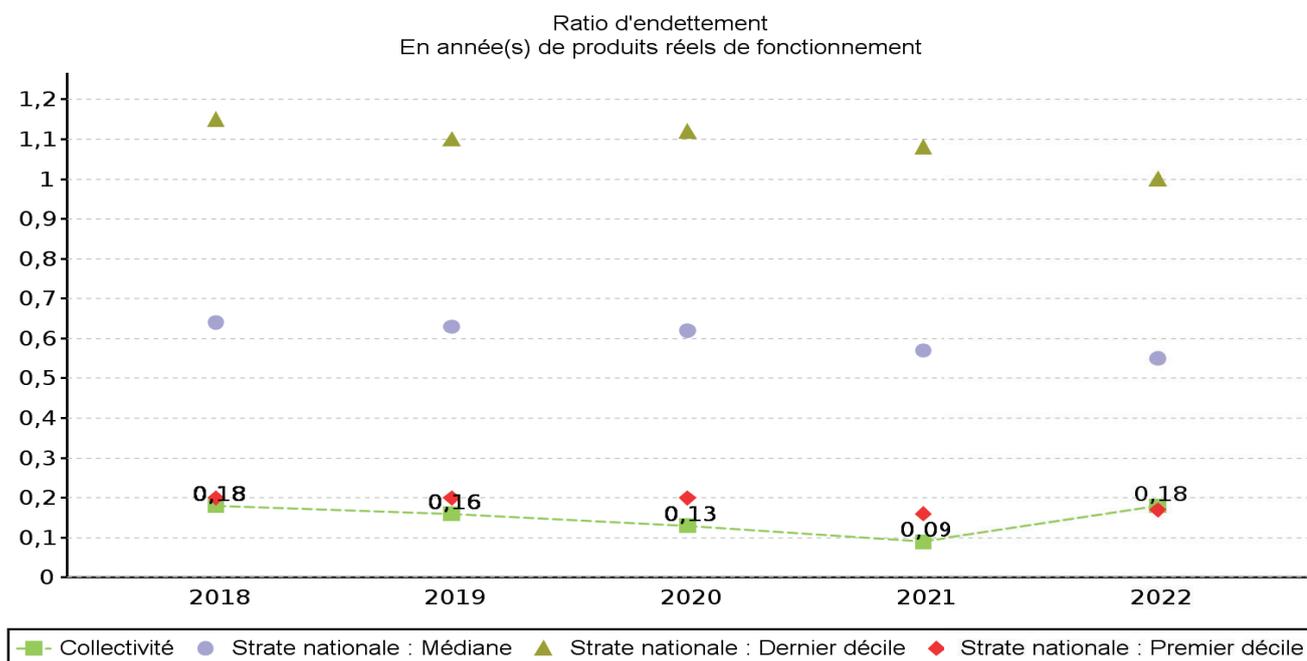
Par ailleurs, des dépenses nouvelles de personnel sont prévues pour la mise en œuvre du projet sur le centre social qui seront compensées par une diminution de la subvention versée à la CAF.

3. Une dette faible et des ratios financiers positifs

Une dette maîtrisée et sécurisée



Source : Direction générale des finances publiques (budget principal), compte administratif



Source : Direction générale des finances publiques (budget principal), compte administratif



Exercice	Capital restant dû
2023	4 901 625,31
2024	5 220 595,77

Source : Direction générale des finances publiques (budget principal)

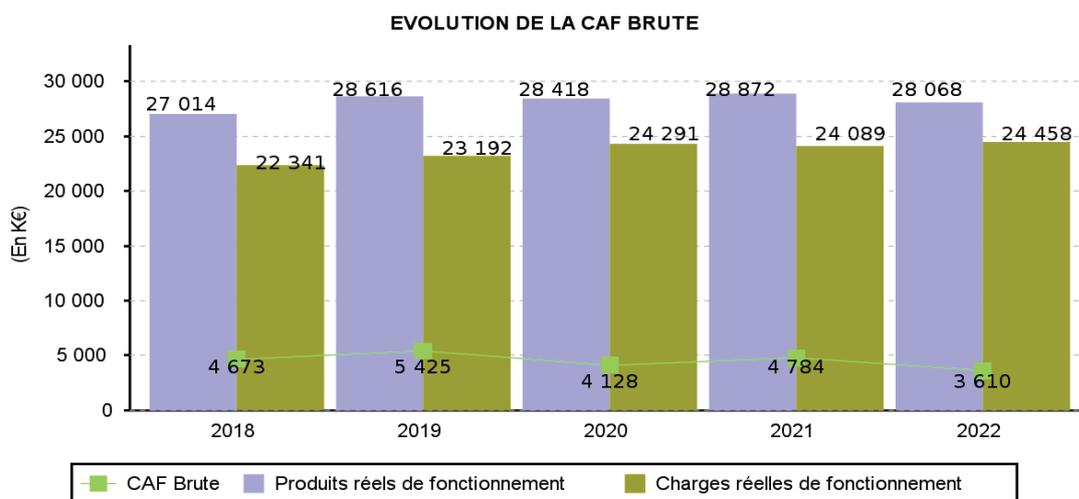
En 2023, la commune a contracté deux emprunts pour un niveau global de financement de 1,013M€ pour l'autorisation de programme liée au sport (413k€ à 2,95% et 600k€ à 3,85%). En lien avec l'inflation, le marché bancaire a connu une évolution des taux d'intérêts.

En intégrant les emprunts contractés en 2023, l'encours de dette au 1^{er} janvier 2014 s'établit à 5,2M€, soit par habitant : 305€/hab.

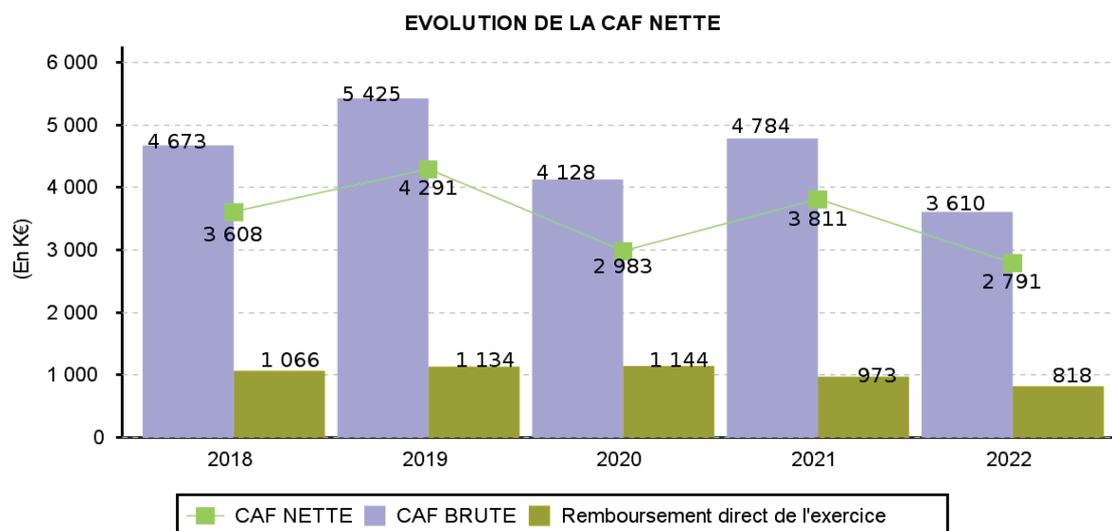
Pour mémoire, en 2023 la dette par habitant était de 289€.

En comparaison, en 2022, la dette bancaire par habitant pour les communes de même importance démographique était au niveau régional de 838 € et de 788 € par habitant au niveau national.

Une capacité d'autofinancement relativement stable



Source : Direction générale des finances publiques, compte administratif



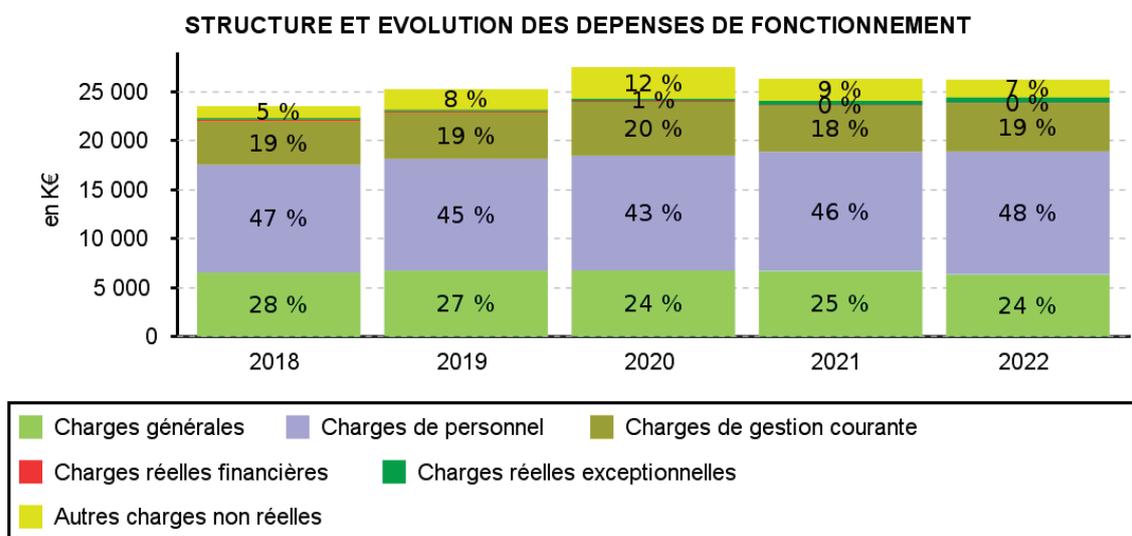
Source : Direction générale des finances publiques, compte administratif

Le ratio relatif à la capacité de désendettement de la commune (capital restant dû au 01/01/2023 / CAF brute 2022) est de 1,35. La collectivité a donc la capacité de rembourser sa dette en un peu plus d'un an de CAF brute. Ce ratio reste raisonnable jusqu'à 6 ans de capacité d'autofinancement.

Le tableau ci-dessous présente les niveaux d'endettement par habitants des principales communes sur le calvados et la moyenne de la strate des communes entre 10 000 et 20 000 habitants jusqu'en 2022.

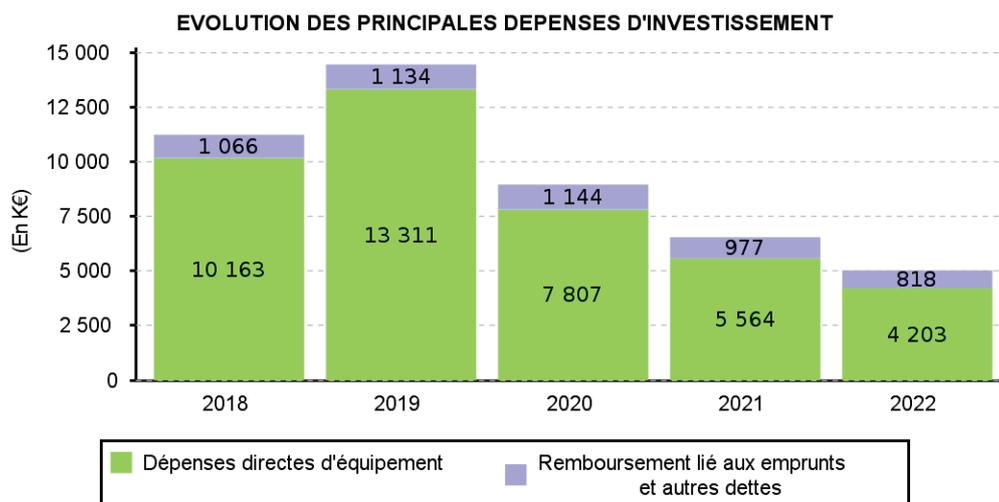
Nom	Population	2018	2019	2020	2021	2022
Vire Normandie	17481	271,36 €	269,12 €	206,29 €	153,05 €	282,11 €
Valdallière	5872	1 002,26 €	973,12 €	912,42 €	849,53 €	789,38 €
Souleuvre en Bocage	9107	486,77 €	441,56 €	467,80 €	485,46 €	548,92 €
Condé-en-Normandie	6726	525,13 €	471,29 €	419,92 €	397,82 €	365,88 €
Lisieux	20692	417,35 €	377,40 €	358,06 €	313,71 €	268,22 €
Coutances	9581	133,86 €	119,45 €	292,92 €	270,85 €	246,02 €
Avranches	10819	761,77 €	897,17 €	780,97 €	914,54 €	1 222,68 €
Bayeux	13011	512,90 €	481,39 €	515,95 €	605,03 €	559,01 €
Granville	13187	1 244,82 €	1 300,27 €	1 214,36 €	1 127,28 €	1 113,06 €
Moyenne du panel		588,02 €	583,31 €	583,34 €	587,61 €	607,27 €
Moyenne strate 10 000 à 20 000 hab.		870,00 €	853,00 €	848,00 €	817,00 €	801,00 €
Moyenne nationale		957,00 €	952,00 €	954,00 €	950,00 €	959,00 €
servatoire TAElys Dette et financements						

Retour au standards des dépenses réelles de fonctionnement



Source : Direction générale des finances publiques, compte administratif

Un niveau d'investissement soutenu



Source : Direction générale des finances publiques

En 2023, le montant des investissements mandatés est de 8,137 M€.

Les produits de la fiscalité directe locale

Rôles généraux	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation	3 355	3 426	3 481	196	202	284
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 239	5 604	5 721	8 223	8 462	9 000
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	398	407	412	411	433	474
Total fiscalité perçue (chapitre 73)	8 992	9 437	9 614	8 830	9 097	9 758
* en 2021, l'état à exonéré 50% de la base taxe foncière des entreprises.						
Compensation exonération taxe foncière		49	48	1535	1535	1647

La revalorisation des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties est fixée par l'Etat et non pas par les collectivités territoriales.

En 2022, la taxe sur les propriétés foncières bâties s'établit à 9 620k€. Après application du coefficient correcteur, la commune perçoit 8 462k€.

En 2023, la taxe sur les propriétés foncières bâties s'établit à 10 234 k€. Après application du coefficient correcteur, la commune perçoit 9 000 k€

La revalorisation des valeurs locatives des propriétés bâties et non bâties est fixée par l'Etat et non pas par les collectivités territoriales.

Le taux de revalorisation des bases par l'Etat a été fixé en 2023 à 7,1 % ; il sera de 3,9 % en 2024.

Le produit de la TH 2023 progresse de 40 % (+ 82 K€). En 2023 pour la 1ère fois la taxation de la TH (sur résidences secondaires) a été réalisée à partir des données que les propriétaires ont déclaré dans le service « Gérer Mes biens Immobiliers » (GMBI) sur le site impots.gouv. Cette situation a pu conduire à l'émission à tort de certaines TH. Les recettes fiscales correspondantes ont cependant été reversées en totalité aux collectivités, les dégrèvements intervenus ensuite au profit des contribuables étant comptabilisés à la charge de l'État.

En conséquence, pour 2024, il peut être prudent de s'appuyer sur le produit de la TH 2022, augmenté du coefficient de revalorisation des locaux 2023 et 2024 (respectivement de 7,1 % et de 3,9%), dans l'attente de la notification des bases prévisionnelles 2024, prévue en mars prochain qui elle tiendra compte de ces impositions émises à tort.

En 2024, nous entrerons dans la neuvième année du lissage sur 13 ans des trois taxes ménages consécutif à la création de la commune nouvelle (l'ensemble des taux seront identiques en 2028).

La collectivité bénéficie des dotations de péréquation de la dotation globale de fonctionnement qui permettent de corriger la diminution de la dotation forfaitaire. L'attribution de compensation versée par l'Intercom de la Vire au Noireau va rester stable en 2024 et sera de 5,185 M€. Toutefois, son niveau reste élevé car le niveau d'intégration de compétences gérées à l'échelle communautaire reste faible.

4. Loi de finances 2024

A. Les dotations/subventions d'équipements de l'Etat en faveur des collectivités

DGF

Augmentation de la DGF du bloc communal à hauteur de 320M€ (Rappelons que la DGF n'est pas indexée sur l'inflation) dont 290M€ concentrés sur les dotations de péréquation des communes réparties comme suit : 140M€ pour la Dotation de Solidarité Rurale et 150M€ pour la Dotation de Solidarité Urbaine.

DETR/DSIL

Un fléchage renforcé des dotations d'investissements allouées par l'Etat. **Les montants DETR et DSIL sont reconduits** avec un fléchage au profit des investissements relatifs à la transition écologique à hauteur respectivement de 30% et 25%.

Le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) avec 1,1 milliards d'euros de crédits de paiement budgétés en 2024 (Autorisation d'Engagement à hauteur de 2,5Md€ contre 2Md€ en 2023). Les projets de rénovation énergétique des écoles bénéficieront d'une enveloppe de 500M€ pour rénover 2000 écoles dès 2024.

Création d'une dotation pour le plan national contre les violences aux élus (pour les communes de moins de 10000 habitants).

Augmentation du Fonds de Compensation de la TVA de 6% avec un élargissement aux dépenses d'aménagement de terrains.

Aménagement des dispositifs locaux de soutien au développement des territoires ruraux : les 3 dispositifs BER (Bassins d'Emploi à Redynamiser), ZRR (Zones de Revitalisation Rurale), ZoRCoMIR (Zones de Revitalisation des Commerces en Milieu Rural) seront remplacés par un zonage unique nommé « France Ruralités Revitalisation ». Ce nouveau dispositif entrera en vigueur le 1^{er} Juillet 2024, ainsi, les 3 dispositifs en cours sont prolongés jusqu'au 30 Juin 2024.

Augmentation de la dotation pour les titres sécurisés : elle passe de 52,4 M€ en 2023 à 100M€ en 2024.

B. Enseignement scolaire

Maintien du Fonds de Soutien au Développement des Activités Périscolaires (FSDAP) pour l'année scolaire 2023-2024 et report de la suppression. Pour rappel, ce fonds a été créé par la loi du 8 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République afin de soutenir financièrement les collectivités dans l'organisation des activités périscolaires des écoles au bénéfice des élèves scolarisés dans les écoles maternelles et primaires publiques et privées. Cet accompagnement financier est subordonné à un projet éducatif territorial (PEDT) et à une organisation du temps scolaire sur neuf demi-journées ou huit demi-journées comprenant cinq matinées. Le décret du 27 Juin 2017 a assoupli les conditions d'organisation de la semaine scolaire en permettant aux communes de choisir une organisation du temps scolaire sur quatre jours. En conséquence, le nombre de bénéficiaires est en nette diminution. Ainsi, selon l'Association des Maires de France, à la rentrée 2018, 87% des communes ont choisi le retour à la semaine de quatre jours.

Cette aide a été maintenue pour la rentrée scolaire 2023-2024 et sa suppression est reportée à la rentrée 2024-2025. Son montant est de 50€ par élève et par an majoré de 40€ par élève et par an pour les communes éligibles à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale dite « cible » ou la Dotation de Solidarité Rurale dite

« cible ». Au regard de l'échéance du PEDT, Vire Normandie devra décider l'organisation des temps scolaires pour la rentrée scolaire 2024-2025 et plus largement, l'offre des temps périscolaires et extrascolaires.

C. Le PLF 2024 en matière de comptabilité

L'obligation de mettre en place une comptabilité verte dans les collectivités de plus de 3500 habitants avec, comme application, un budget vert sous forme d'un état annexé « impact du budget pour la transition écologique » au Compte Administratif (ou Compte Financier Unique) pour l'exercice 2024, avec analyse des dépenses d'investissement contribuant positivement ou négativement à la transition écologique et le maintien d'une application facultative pour le budget primitif.

La démographie Vire Normandie (source INSEE)

Population légale millésimée 2021 entrant en vigueur le 1er Janvier 2024 = 17 135 habitants

Population millésime 2020 entrant en vigueur le 1er janvier 2023 = 16 935 habitants

Population millésime 2019 entrant en vigueur le 1er Janvier 2022 = 16 590 habitants

Une légère augmentation de la population de Vire Normandie est constatée depuis 2 années consécutives. Cette tendance est à noter au regard de la baisse démographique des communes avoisinantes à l'échelle intercommunale et plus largement au niveau de la Région Normandie. Le département du Calvados reste le seul département normand en croissance démographique. La population baisse dans la Manche et une intensification de la déprise démographique est constatée dans l'Orne.

5. Le renforcement des compétences intercommunales

L'Attribution de Compensation est identique à celle de 2023 soit 5 185 747€.

En 2024, des zones d'activités économiques sur le territoire de Vire Normandie seront transférées à l'Intercom de la Vire au Noireau afin de pouvoir y mener des opérations d'aménagement.

La Loi NOTRe a renforcé le rôle de "chef de file" de la Région en matière de développement économique et l'action des EPCI à fiscalité propre en matière de gestion des zones d'activités économiques (ZAE). Il convient de rappeler que la notion de zone d'activité ne fait l'objet d'aucune définition précise et normative. Toutefois, sur la base d'un faisceau d'indices, une ZAE désigne la concentration ou le regroupement d'entreprises en appui d'opérations d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage publique. Cela exclut les zones constituées sur initiative privée, sans intervention de la puissance publique, ainsi que les implantations d'entreprises isolées.

Les ZAE concernées sont :

- le Parc de la Ruaudière,
- le Parc de l'avenue Bischwiler,
- le Parc de la Glinère,
- Le parc de la mercerie

6. La contractualisation et les démarches de mobilisation de cofinancements

Le choix du périmètre des EPCI pour les contractualisations avec l'Etat, le Département et la Région conforte leur rôle en tant que coordonnateur et mise en cohérence des différents projets communaux et intercommunaux.

a. Les cofinancements DETR/DSIL (Etat)

Ci-dessous se trouve la liste des dossiers notifiés :

DSIL

Projet	Date d'attribution de la subvention	Dépense	Subvention	%	état d'avancement
Remplacement des menuiseries musée	24/06/2019	535 000,00 €	147 109 €	27,50	demande de solde faite et subvention reçue
Rénovation de 5 église de Vire Normandie	02/07/2021	319 878,29 €	95 963 €	30,00	Demande d'acompte envoyé
Rénovation thermique de 5 bâtiments publics	23/03/2022	2 148 000,00 €	722 802 €	33,65	Demande d'acompte envoyé
Serre maraîchères	26/07/2022	85 540,00 €	17 108 €	20,00	Demande d'acompte envoyé
Réhabilitation église de Coulonces	09/05/2023	378 400,00 €	151 360 €	40,00	subvention attribuée-projet non démarré

DETR

Projet	Date d'attribution de la subvention	Dépense	Subvention	%	état d'avancement
Aménagement du Bourg de St-Germain	07/05/2019	620 000,00 €	219 043 €	35,33	demande de solde faite et subvention reçue
revitalisation centre bourg de Roullours	20/11/2020	300 000,00 €	120 000 €	40,00	demande de solde faite et subvention reçue
Covid 19 école Jean Moulin	04/08/2020	82 236,13 €	33 294,45 €	40,49	Demande de solde envoyée-en attente de versement
Socle numérique dans les écoles	23/07/2021	150 931,00 €	60 372,40 €	40,00	Demande de solde en cours
Projet de rénovation de la salle multifonction de Truttemer le grand	04/11/2021	99 204,37 €	27 167,39 €	27,39	demande de solde faite et subvention reçue

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Accessibilité des abords du cimetière et de l'église de de Truttemer le grand	04/11/2021	85 547,96 €	25 664,39 €	30,00	Demande de solde envoyée-en attente de versement
Sécurisation des locaux de la Gendarmerie-rue aux Teintures	04/11/2021	123 605,44 €	40 982,43 €	33,16	demande de solde faite et subvention reçue
Accessibilité du cimetière de vaudry	04/11/2021	16 378,90 €	4 913,67 €	30,00	Subvention perdue: pas de démarrage des travaux
Rénovation du porche de la chapelle de l'église de Vaudry	04/11/2021	16 497,25 €	4 949,18 €	30,00	demande de solde faite et subvention reçue
Mise en sécurité de l'école maternelle de Vaudry	04/11/2021	19 017,00 €	7 606,80 €	40,00	Demande d'acompte envoyée- en attente du versement
Création d'un chemin de randonnée et réhabilitation d'un pavillon de chasse en halte de randonneurs	19/06/2022	97 095,00 €	29 128,50 €	30,00	subvention attribuée- Projet non débuté
Déploiement de 47 caméras-phase 2 de vidéo protection	20/06/2022	237 500,00 €	95 000,00 €	40,00	Demande d'acompte cours
Végétalisation des cimetière de Vire Normandie	20/06/2022	157 973,04 €	63 189,22 €	40,00	Demande d'acompte demandée et versé
sécurisation du bâtiment Lechevrel	17/04/2023	764 500,00 €	305 152,00 €	39,92	Demande d'acompte envoyée- en attente du versement
Rénovation du groupe scolaire Malraux Sy exupéry	27/07/2021	82 768,85 €	30 345,92 €	36,66	demande de solde faite et subvention reçue
Rénovation de la maison des assistantes maternelles St Germain	04/11/2021	24 500,33 €	9 800,13 €	40,00	demande de solde faite et subvention reçue
Mise en place d'un défense incendie Maisoncelles	04/11/2021	12 440,00 €	3 732,00 €	30,00	demande de solde faite et subvention reçue
Construction d'un espace mutualisé d'animation locale sur la commune déléguée de Roullours	21/06/2017	1 000 000,00 €	400 000 €	40,00	demande de solde faite et subvention reçue

La circulaire de gestion de la DETR/DSIL pour 2024 présente de nouvelles modalités de gestion pour la DETR et DSIL pour 2024.

- Dépôt des dossiers au fil de l'eau abandonné, les dossiers devront être déposés et réputés complets avant le 29 février 2024.
- Les projets déposés devront être mature et être donc prêts à démarrer
- Les projets déposés devront avoir été priorisés par la collectivité
- Un phasage des dossiers pourra être envisagé pour les dossier avec des montants important
- Les projets relatifs aux équipements sportifs devront avoir fait l'objet obligatoirement d'une demande à l'ANS au préalable

Fonds Verts

Annoncé le 27 août 2022 et effectif depuis janvier 2023, le Fonds Verts est un dispositif visant à accélérer la transition écologique sur les territoires et finances des projets dans 3 domaines :

- performance environnementale
- adaptation du territoire aux changements climatiques
- amélioration du cadre de vie

La collectivité a pu, en 2023, lever ce financement pour le projet suivant :

Projet	Date d'attribution de la subvention	Dépense	Subvention	%	état d'avancement
lot 3 Rénovation énergétique des bâtiments	20/09/2023	699 072,19 €	209 721,66 €	30,00	Demande d'acompte demandée et versé

De plus, pour accompagner les collectivités, le gouvernement pérennise les Fonds Verts jusqu'à 2027. Pour 2024, les nouvelles demandes peuvent être déposées depuis le 8 janvier sur la plateforme Aides Territoires.

b. La contractualisation avec l'Etat au titre du CRTE 2020-2026 et le département

Outre les cofinancements DETR/DSIL classiques dont de nombreux dossiers ont déjà été notifiés (voir infra), la collectivité est signataire d'un dispositif de contractualisation avec l'Etat.

L'objectif du CRTE, signé entre l'intercom de la Vire au Noireau, l'Etat et le Département, est d'accélérer la relance économique.

Ce contrat consacre l'ambition commune des parties d'apporter une réponse efficace aux conséquences de la crise que traverse notre pays, en soutenant de manière renforcée les secteurs économiques et l'emploi dans le Calvados et en plaçant, au cours de leurs actions, l'objectif transversal de la transition écologique incluant les transitions démographiques, économiques et numérique.

Dans ce cadre, les projets de Vire Normandie inscrits au CRTE 2020-2026 et susceptibles d'obtenir des subventions de l'Etat et du Département sont :

- Etude et création d'un second réseau de chaleur urbain
- Réaménagement intérieur de la médiathèque
- Récupération des eaux de pluie
- Vire Côté Fleuve
- Création d'un boulodrome couvert
- Végétalisation des cours d'écoles
- Création d'une maison des associations et d'un centre social
- Tribunes et vestiaires du Stade Pierre Compte
- Rénovation énergétique du bâtiment Le Chevrel
- Création d'un chemin de randonnée et d'une halte de randonneurs à Roullours

- Déploiement des réserves incendie
- Réhabilitation de l'église de Coulonces
- Création d'un terrain de Foot 5 à Vaudry
- Création de pistes cyclables
- Rénovation de la salle des fêtes de Maisoncelles
- Adressage

c. La contractualisation avec le Département.

Le Département soutient les communes et les intercommunalités au travers de sa politique territoriale.

Le contrat de territoire 2022-2026 intègre les priorités suivantes pour lesquelles la collectivité souhaite faire inscrire ses projets :

Axes	priorités	projets que la collectivité souhaite inscrire
Garantir la meilleure qualité de vie en préservant les ressources naturelles et le climat	<ol style="list-style-type: none"> 1. Préserver les ressources en eau et lutter contre les inondations 2. Préserver les milieux naturels (et agricoles) 3. Développer les énergies renouvelables 4. réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre 	Vire Côté Fleuve : réaménagement des espaces naturels et des rives de la Vire de l'Écluse aux Rames. Étude et travaux d'extension d'un réseau de chaleur urbain Rénovation énergétique du bâtiment Le Chevrel. Déploiement de réserves incendie
Construire un territoire attractif et équilibré qui s'appuie sur ses centralités	<ol style="list-style-type: none"> 5. renforcer l'attractivité économique touristique, culturelle et sportive du territoire 6. Renforcer l'accessibilité aux services publics 7. améliorer le cadre de vie 	Programme fonctionnel de réaménagement de la médiathèque pour un lieu accueillant et facilitant notamment pour le déploiement des pratiques numériques et des droits culturels Création d'un boulodrome couvert Réfection des tribunes du stade Pierre Comte et création de nouvelles vestiaires Création d'une maison des associations / création d'un centre socioculturel Vire Normandie
	8. développer les mobilités douces et alternatives	Réhabilitation d'un pavillon de chasse en halte de randonneur. Création de pistes cyclables
	9. Accompagner la transition numérique	

Au-delà de cette contractualisation :

Le Département accompagne également la collectivité sur le dispositif « contrat de développement culturel » par la prise en charge sur 1 an de 60% du poste de chargé de mission culturel pour une dépense subventionnable maximum de 40 000€ soit 20 000€ de reste à charge pour la collectivité. Ce poste a permis la réalisation d'une enquête auprès de plus de 700 usagers et la réalisation d'un diagnostic restitué aux habitants, associations et élus durant l'année 2023.

d. La contractualisation avec la Région

La Région a adopté sa nouvelle politique de contractualisation en juin 2022. L'Intercom de la Vire au Noireau prévoit l'organisation d'un COPIL actuellement pour une signature du contrat de territoire prévue en 2024.

Le taux d'intervention de la Région est de 20 à 50% pour les intercommunalités à potentiel fiscal inférieur à la moyenne de leur catégorie. Tel est le cas de l'intercommunalité de la Vire au Noireau.

Les priorités régionales 2023-2027 sont les suivantes ; les projets présentés devront favoriser la prise en compte des enjeux transversaux relatifs aux objectifs du SRADDET et aux transitions nécessaires, notamment énergétique, écologique ainsi que de sobriété foncière, d'aménagement et de développement durable :

- aménagement de l'espace
- développement des pôles de santé
- revitalisation des centres bourgs et centres villes
- mobilités actives
- équipements sportifs, culturels, touristiques
- logements spécifiques à destination des jeunes salariés, des apprentis et des saisonniers ;

Les projets doivent être structurants, c'est à dire :

- de rayonnement supra-communal, voire intercommunal ou régional participant à l'attractivité du territoire en termes d'emploi, de synergies, de réponse aux besoins et d'image et à l'amélioration du cadre de vie
- et répondant aux orientations régionales prioritaires
- et s'inscrivant en déclinaison d'une stratégie globale de revitalisation, d'un projet de territoire, d'un schéma sectoriel à minima intercommunal ou encore en cohérence avec le contrat opérationnel de mobilité EPCI/Région. Pour les services à la population, en cohérence avec les SDAASP
- innovant et/ou ambitieux pour le territoire où il rayonne.

Les projets outre leur caractère structurant seront analysés selon une grille d'analyse en fonction :

- de leurs objectifs de sobriété foncière, de performance énergétique et d'adaptation au changement climatique, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité: économe en espace, réemploi de friches, efficacité énergétique, qualité environnementale des matériaux, énergie renouvelable, valorisation de la trame verte et bleue, développement de la nature en ville, renaturation, lutte contre les îlots de chaleur, réduction de l'imperméabilisation des sols, prévention des aléas.
- de leurs objectifs de mobilité douce : pistes cyclables, cheminements piétons aménagés avec des revêtements perméables
- de leurs objectifs de facilitation à l'accès aux usages et infrastructures numériques.

Vire Normandie partage ces priorités régionales au travers des projets suivants qui seront mis en discussion pour être inscrits au contrat de territoire :

- Création d'une maison des associations et d'un centre social
- Rénovation thermique du bâtiment Le Chevrel
- Création d'un boulodrome couvert
- Déconstruction et reconstruction d'un équipement sportif d'après-guerre, vestiaire et tribunes pour les pratiques sportives (football, athlétisme) à rayonnement intercommunal, respectueux de l'environnement

(foncier et énergétique) : Stade Pierre Compte. Equipement accueillant notamment des élèves des écoles, collèges et Lycées.

NB : sont exclus sur contrat de la Région la création, l'extension ou la réhabilitation de bâtiments communaux ou intercommunaux administratifs, techniques et de restauration scolaire ou de cuisine centrales, de groupes scolaires ou de salles communales, bibliothèques, médiathèques, écoles de musique ou de conservatoires.

e. Les programmes européens Normandie : FEDER, FSE+, FJT 2021-2027

Les fonds européens alloués à la Région Normandie représentent plus d'un milliard d'euros 2021-2027. Véritables leviers au service notamment du développement économique, de l'insertion professionnelle, de la transition écologique et de l'aménagement équilibré du territoire Normand, les fonds européens irriguent l'ensemble des politiques régionales.

- FEDER : Fonds Européen de Développement Régional. Enveloppe de 388 millions d'euros. La Région sera de nouveau Autorité de gestion pour ce fonds.
- FSE+ : Fonds Social Européen. Enveloppe de 85 millions d'euros. La Région partagera l'Autorité de gestion avec l'Etat.
- FTJ : Fonds pour une Transition Juste. Enveloppe de 103 millions d'euros. La Région partagera l'Autorité de gestion avec l'Etat.
- FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural. Enveloppe de 407,9 millions d'euros.

Ces fonds européens devront permettre d'accompagner des projets liés à :

- Une transformation économique innovante : recherche, innovation, aides aux entreprises, services numériques, e-santé ;
- Une région éco-responsable : rénovation énergétique, valorisation des déchets, énergies renouvelables, biodiversité, prévention du changement climatique ;
- Un meilleur accès à l'orientation et à la formation ;
- Un soutien spécifique à la culture et au tourisme ;
- Un développement durable des territoires : verdissement/reconversion des friches urbaines, pôles de santé, intermodalité des transports.

Le programme LEADER (émanant du FEADER, Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale"), 2023-2027, doté d'une enveloppe de 1,8M€ pour le territoire du Pays du Bessin au Virois.

II. CADRAGE BUDGETAIRE

2024

1. Vue d'ensemble et hypothèses financières en matière de fonctionnement

Le volet recettes de fonctionnement a été construit sur les hypothèses suivantes :

En 2024, les taxes foncières devraient bénéficier d'une revalorisation forfaitaire des bases locatives de l'ordre de 3,9%. **L'hypothèse retenue est une augmentation de +3,5%. Aucune augmentation des taux n'est prévue pour l'exercice 2024.**

Au niveau des Droits de Mutation à Titres Onéreux (DMTO), la réalisation 2023 devrait être supérieure à la prévision (420k€) mais en diminution par rapport aux recettes enregistrées en 2022 (589k€). La prévision pour 2024 est maintenue à hauteur de 420k€.

Le montant de la Dotation forfaitaire, composante de la DGF, ne devrait pas diminuer contrairement aux années précédentes puisque, suite à l'actualisation du recensement par l'INSEE, la population au 1er janvier 2024 (millésimée 2021) connaît une légère augmentation soit 17 135 habitants contre 16 935 habitants au 1er janvier 2023. Hypothèse : montant notifié en 2024.

L'Attribution de Compensation de Vire Normandie versée par IVN ne devrait pas être modifiée en 2024. Le montant de 5 186k€ est donc reconduit.

Les tarifs 2024 votés en décembre ont été réévalués en tenant compte de l'indice d'évolution des prix à la consommation de l'INSEE à hauteur de 4,9% (IPC de septembre 2023). Les recettes prévisionnelles liées aux prestations ont été réévaluées à hauteur de 30k€.

Le volet dépenses de fonctionnement a été construit sur les hypothèses suivantes :

- Une augmentation des charges à caractère général consécutive à la hausse des prix est prévue à hauteur de 271k€. Ce poste de dépenses de fonctionnement est composé pour plus d'un tiers par les achats de matières premières et fournitures dont les dépenses énergétiques qui supportent les hausses de prix les plus fortes de 14%. De plus, la cotisation assurance dommage aux biens évolue de manière significative (+74€). Aussi, il a été délibéré qu'une dépense de 60k€ serait inscrite au BP 2024 pour les cérémonies du 80ème anniversaire du débarquement. Enfin,
- **Une augmentation des dépenses de personnel** : il est prévu une augmentation de l'ordre de 650k€ par rapport au BP 2023 (13 350k€) dont l'exécution (prime pour le pouvoir d'achat incluse 165k€) est évaluée à 13 260k€. L'évolution sur 2024 des charges de personnel par rapport à la projection 2023 est composée des éléments règlementaires pour 512k€ et des mouvements de personnels pour 393k€ soit un budget prévisionnel à hauteur de 14M€. La prévision tient compte de l'ajustement des effectifs pour le Centre Social. Une diminution de la subvention versée à la CAF (chapitre 65) viendra en compensation. Ces éléments seront précisés dans la partie liée aux orientations en matière de Ressources Humaines.

- Autres charges de gestion courantes : la contribution au CCAS (630k€ soit une augmentation de 4,9%) et maintenue, coût relatif à la gestion de centre aquatique 772k€), évolution de la subvention à l'école privée sous contrat (estimation 130k€ par an). Intègrent la prise en compte du déficit prévisionnel sur la ZAE PIPA II (338k€), les subventions aux associations (1,7M€, déduction sur la subvention CAF pour l'intégration du Centre Social -150k€).
- Provisions, une provision de 150k€ est inscrit pour un contentieux relatif à un mur.

Chapitre	Libellé	En k€ 2024	En k€ 2023	BP 2022	En k€ 2022	En k€ 2021
Recettes de fonctionnement		28 691	28 127	27 753	27 262	27 804
73	Attributions de compensation	5 186	5 186	5 313	5 313	5 844
70	Produits de services, du domaine et ventes diverses	1 770	1 741	1 741	1 663	1 660
73	Impôts et taxes	12 271	11 934	11 359	12 641	11 650
74	Dotations et participations	8 694	8 626	8 483	6 883	7 890
13	Atténuation de charges	280	280	315	315	170
75	Autres produits de gestion courante	350	240	218	277	420
77	Produits exceptionnels	20	0	50	50	50
042	Travaux en régie	120	120	274	120	120
Dépenses de fonctionnement		26 713	25 959	24 620	24 231	24 442
11	Charges à caractère général	6 923	6 652	6 227	5 867	6 700
12	Charges de personnel	14 000	13 350	12 910	12 910	12 660
65	Autres charges de gestion courante	5 520	5 744	4 818	4 917	4 560
66	Charges d'intérêts	100	75	83	70	90
67	Charges exceptionnelles	15	33	450	335	400
68	Provisions	150	100	100	100	
14	Atténuation de produits	5	5	32	32	32
Epargne brute		2 008	2 148	2 959	3 011	3 242
16	Remboursement du capital	640	770	850	769	934
Epargne nette		1 368	1 378	2 109	2 242	2 308

En 2024, l'épargne brute est impactée par l'intégration du déficit prévisionnel sur la ZAE PIPA II à hauteur de 338k€.

Les principales recettes de fonctionnement :

Montant en k€	2024
<i>Produits des services, du domaine et ventes diverses</i>	
Fabrication de repas pour les personnes âgées	138
Services périscolaires et garderie	420
Prestations de services et Mise à disposition de personnels (EPIC, CCAS, EPCI)	650
Remboursement carburants (EPIC, CCAS, EPCI)	274
Inscriptions établissements culturels	127
<i>Impôts et taxes</i>	
Fiscalité directe (TH-TF-TFNB)	9 975
Attribution de compensation	5 186
Fonds national de garantie individuelle des ressources FNGIR	1 221
Taxe communale sur la consommation finale d'électricité TCCFE	300
Droits de mutation	420
Taxe locale sur la publicité extérieure	180
<i>Dotations de l'Etat</i>	
Dotations forfaitaires	4 585
Dotations de solidarité urbaine	680
Dotations de solidarité rurale	661
Dotations de compensation (réforme de la taxe professionnelle)	773

Les principales dépenses de fonctionnement :

Montant en k€	2024
<i>Charges à caractère général</i>	
Fluides (eau, gaz, électricité, carburants, combustibles)	1 944
Fourniture d'alimentation	232
Fournitures pour entretien des bâtiments et le fonctionnement des structures sportives, culturelles et scolaires	1 324
Entretien et contrat de maintenance bâtiments et informatique	1 290
Assurances	202
Frais d'affranchissement et télécommunication	278
Taxes foncières	171
<i>Autres charges de gestion courante</i>	
Indemnités et formation des élus	515
Contingent incendie	465
Subventions aux associations	1 700
Centre aquatique	773
CCAS	630
SIVOS Coulonces Campagnolles	123
Sdec – Effacement des réseaux	580
Subvention d'équilibre des budgets annexes	474
Provision	150

Tout d'abord, la collectivité fait le choix de maintenir un niveau élevé de subventions aux associations et structures d'utilité publique, pour 1,7 M€. En 2023, ce sont 135 associations (hors OCCE scolaire) qui ont bénéficié du soutien de la collectivité. La densité de ce tissu associatif constitue un vecteur de lien social essentiel sur le territoire. Dans des domaines d'action très variés (sports, action culturelle, enseignement, solidarités, promotion du commerce...), le mouvement associatif agit en synergie avec tous les acteurs locaux, dont les services de la commune. Les principales subventions sont versées à la Maison des Jeunes et de la Culture (530k€), au théâtre du Préau (SARL : 261k€), à l'USMV (230k€), et à l'école catholique Viroise sous contrat (130k€).

Aussi, en 2024, le centre communal d'action sociale (CCAS) percevra une subvention de 630 000€ qui a été revalorisée sur la base de l'indice des prix à la consommation de septembre 2023 (soit +4,9%).

Enfin, le budget principal contribue à l'équilibre de budgets annexes à caractère administratif. Un montant évalué à 474k€ est intégré dans la prévisions et sera ajusté pour le budget 2024. Ces subventions d'équilibre concernent notamment le budget golf (219k€) le budget cinéma théâtre (200k€), le budget du village équestre et le budget des locations de salles.

• **Évolution des recettes versées par l'Etat de 2017 à 2023**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dotations de l'état pour la période 2017-2023. Les données ont été estimées pour 2024. La dotation est notamment réévaluée en fonction du nombre d'habitants de la commune. Suite à l'actualisation du recensement par l'INSEE, la population au 1er janvier 2024 (millésimée 2021) connaît une légère augmentation soit 17 135 habitants contre 16 935 habitants au 1er janvier 2023. La dotation a été reconduite sur la base des notifications 2023.

En k€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024*
Dotation forfaitaire	4 798	4 736	4 682	4 626	4 554	4 586	4 586
Dotation de solidarité urbaine	603	617	632	632	650	661	661
Dotation de solidarité rurale	426	481	531	531	605	680	680
Dotation de péréquation	200	117	9	0			
DCRTP (dotation compensation taxes p	798	782	773	773	773	773	773
Total dotations Etat	6 825	6 733	6 627	6 562	6 582	6 700	6 700

* Les données 2024 sont estimées. Elles reprennent les dotations 2023

2. Orientations en matière de ressources humaines

La construction du budget lié aux charges de personnel s'appuie sur la double volonté de gestion raisonnée et de mise en adéquation des services au regard des besoins de la collectivité.

Pour mémoire, le budget réalisé pour les dépenses RH en 2023 était de 13.260.000 €.

La prévision budgétaire portée au chapitre 012 s'élève pour l'année 2024 à 14.000.000 €, contre une inscription au rapport d'orientation budgétaire 2023 de 13 350 000€ soit une progression de 4.9%.

L'année 2023 a été marquée par une forte inflation qui s'explique par plusieurs décisions réglementaires ayant eu un impact sur la masse salariale (changements de grilles de rémunération, revalorisation du point, prime pouvoir d'achat, etc.).

D'un point de vue des projets, parmi les réalisations majeures de l'année 2023 concernant la DRH figurent :

- La mise en place des nouvelles instances de dialogue social (Comité Social Territorial), avec le renouvellement des partenaires sociaux ;
- L'établissement de règlements : télétravail, formation déplacements ;
- une communication interne plus directe : intranet ;
- La mise en place de la M57 ;
- La mise en place du montant net social ;
- La mise en place des dispositions de la réforme des retraites ;
- la montée en compétences des gestionnaires paie et carrières, 3 formés depuis 2020.

Sur le plan de l'exécution des dépenses et de la maîtrise de la masse salariale, l'année a notamment été marquée par les éléments suivants :

- Une nouvelle revalorisation du point d'indice en juillet 2023 ;
- La reconduction de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat qui a pour but de **compenser votre perte de pouvoir d'achat** si votre rémunération a **peu augmenté au cours des 4 dernières années**) ;
- La refonte des grilles de rémunération à 2 reprises en raison de l'augmentation du SMIC ;
- La mise en place d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat.

Le chapitre 012 (charges de personnel) a augmenté de +2.8% entre 2023 et 2022 en budget réalisé.

Les projections pour 2024 portent sur une augmentation de +4.9%. Ces hausses des charges de personnel sont principalement dues aux décisions gouvernementales :

- Augmentation du point d'indice (+1.5%) à compter du 01/07/2023 qui aura un effet plein sur l'année 2024 ;
- 5 points majorés à l'ensemble des agents à compter du 01/01/2024 ;
- Hausse du SMIC : le brut horaire est relevé à 11,65 euros (augmentation de 1,13 %), soit 1 766,92 euros mensuels sur la base de la durée légale du travail de 35 heures hebdomadaires ;

- L'impact de la réforme des retraites se répercutera en 2024 pour les employeurs (+1% cotisation employeur à la CNRACL) ;

- Augmentation assurance (+62000€ de 2023 à 2024).

- L'impact sur une année pleine des recrutements effectués en 2023 et le renforcement du centre social, du portage des repas, de la direction des systèmes d'information et la création d'un nouveau service en régie avec la mise en place d'une activité maraichère.

D'autres changements sont en application :

- Le **montant « net social »** qui correspond au montant des ressources à déclarer pour avoir accès au RSA et à la prime d'activité et qui doit figurer sur les bulletins de salaire depuis le 1er juillet 2023 doit être déclaré aux organismes sociaux via la déclaration sociale nominative à compter de 2024 ;

- Le passage M57 ville en 2023, le CCAS et l'IVN au 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs, le glissement vieillesse technicité intégrant les avancements d'échelon a un impact de 39298€ sur 2024.

Les avancements de grade et la promotion interne 2024 sont estimés à 11000€. En 2023, un agent a bénéficié d'une promotion interne, 14 d'un avancement de grade et 60 d'un avancement d'échelon. Ainsi, 75 agents ont bénéficié d'un avancement de carrière.

Localement, l'année 2024 sera marquée par la poursuite ou la mise en œuvre des projets suivants :

- La réalisation d'une étude et d'un plan d'action relatif à la cotation des postes, la restructuration du régime indemnitaire applicable à l'administration

- le déroulement de carrière, afin de favoriser la transparence de la gestion RH, l'équité entre les agents des procédures de gestion des ressources humaines sont en cours de rédaction et sont diffusés sur intranet ;

- La rédaction d'un plan d'action relatif à la démarche Qualité de Vie et Conditions de Travail qui sera proposé aux partenaires sociaux ;

- le règlement intérieur et le livret d'accueil seront traduits cette année ;

- la déprécarisation continue des vacataires en 2020 la collectivité comptait 62 vacataires soit 28.8 ETP contre vacataires en 2023 42 représentant 14.8 ETP ;

- la dématérialisation des congés par zones test CCAS, IVN et le service citoyenneté.

Il convient de noter que plusieurs postes ont été vacants (44) en 2023 (responsable travaux en régie, fêtes et manifestations, l'adressage...). Ces postes sont désormais pourvus, certains postes ont même vu leurs contours et positionnement évoluer (école de musique, cinéma...). Certains sont vacants (10) et seront pourvus en ce début d'année 2024.

Dans la continuité du plan managérial pluriannuel, le développement d'une culture managériale commune sera favorisé. Ainsi, la dernière phase du plan de formation en faveur du management s'est déroulée en 2023. L'engagement de la phase 2 va être engagé en 2024 et se poursuivre sur ce mandat avec des actions réalisées avec le soutien du CNFPT notamment dans le cadre du plan annuel de formation que la collectivité traduit avec

le CNFPT. Des temps de cohésion dans la continuité de ceux réalisés jusqu'alors pourront être co-construits avec ce partenaire. D'autres actions de formations concernant le fleurissement et des formations contre le harcèlement seront également proposées dans le cadre du plan annuel de formation mis en place avec le CNFPT.

Sur ces thématiques, il est important de souligner enfin que la collectivité se dote d'un budget spécifique formation de 100.000 € annuellement, qui vient s'ajouter à la cotisation CNFPT de l'ordre de 60.000 € par an. Ces deux leviers de financement permettent de développer une politique de formation volontariste au sein de la collectivité autour de quatre axes principaux :

Améliorer le bien-être et la sécurité des agents au travail,

Conforter les projets professionnels et développer la culture territoriale,

Favoriser le développement des compétences métiers et managériales (notamment la commande publique en réponse à la recommandation de la Chambre Régionale des Comptes),

Favoriser nos actions d'employeur écoresponsable.

Le nombre de journées de formation en 2023 s'est élevée à 977 et a concerné 220 agents soit une moyenne de 2.5 jours par agent.

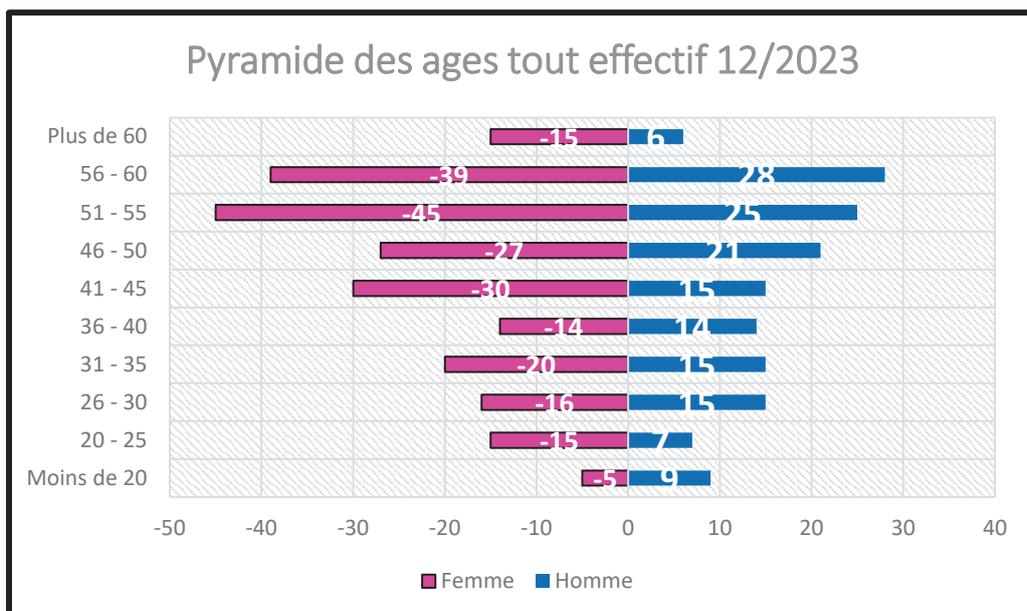
Toujours dans la même dynamique, la collectivité a continué de développer des activités bien-être à destination des agents sur des temps du midi ou en soirée. Ces temps permettent des échanges dans un cadre différent, autour d'activités comme le yoga, la sophrologie ou la natation. Le budget consacré à ces actions est de 7.000 € par an. Plus de 45 agents ont déjà pris l'habitude de fréquenter régulièrement ces activités.

Parallèlement à la formation de ses propres agents, Vire Normandie est attentive à la politique d'apprentissage qui se traduit dans différents secteurs. En effet, en accueillant des apprentis au sein des espaces verts (1 à Vaudry et 3 à Vire), au sein de sa cuisine centrale, dans le domaine de la petite enfance (1 Vaudry), Vire Normandie fait profiter de son large spectre de métiers les nouveaux entrants sur le marché du travail.

Enfin, la politique RH s'appuie sur un axe lié à son action sociale qui repose sur son adhésion au CNAS et à sa participation au COS. La mise en place des titres restaurant est une action de renforcement du pouvoir d'achat des agents. L'action sociale sera en 2024 un enjeu fort du dialogue social. En effet, la participation employeur devient obligatoire dès le 1er janvier 2025 à hauteur d'au moins 7 € brut mensuel par agent pour la prévoyance (garantie maintien de salaire) et dès le 1er janvier 2026 pour la mutuelle santé à hauteur d'au moins 15 € brut mensuel par agent. Des négociations ouvertes dans le cadre du dialogue social au niveau national pourraient faire évoluer ces participations, on évoque une participation minimale de 50 % sur la prévoyance avec un contrat collectif obligatoire.

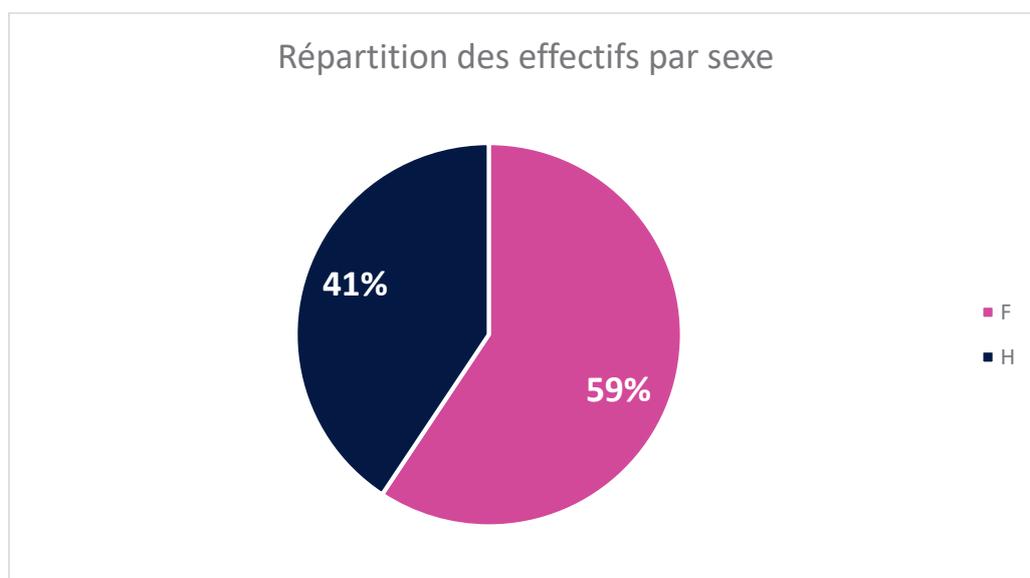
Il est également important de rappeler que la collectivité s'est dotée d'un schéma directeur au travers de la délibération d'un rapport d'orientation concernant la stratégie des ressources humaines. Celui-ci comporte un nombre important d'actions qui se mettent progressivement en place. Elles visent à améliorer la performance de la gestion des ressources humaines des services de la collectivité notamment au travers de la dématérialisation de la communication au travers d'intranet, de la gestion des congés et de la gestion des entretiens annuel d'évaluation au travers de test auprès de quelques services cette année.

Il est également à noter que la DRH a formé 3 gestionnaires paies et carrière depuis mars 2020 et a pu retravailler quelques dossiers de fond.

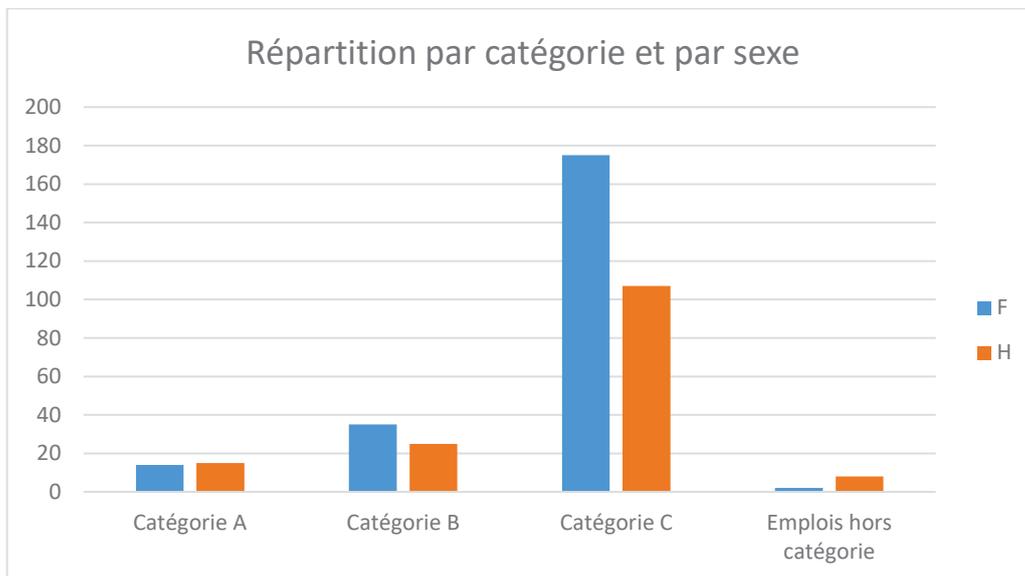


La pyramide des âges des agents tous emplois confondus présentent des déséquilibres de plus en plus prononcés. En effet, la césure s'opère essentiellement entre deux tranches d'âges, nous pouvons ainsi relever les entrants sur le marché du travail et dans la collectivité, les moins de 35 ans, et les plus anciens qui commencent à en sortir, plus de 50 ans.

La part la plus importante concerne les plus de 50 ans qui représentent plus de 41% des effectifs. Les moins de 25 ans ne représentent que 10% des effectifs tous emplois confondus. Le problème du transfert de compétences, de technicité, de recrutement et donc d'attractivité nécessite un accompagnement de la politique ressources humaines de manière importante pour les collectivités au plan national mais aussi au plan local. Cet enjeu est renforcé par l'évolution des projets professionnels des jeunes qui nécessite une politique de recrutement réactive et volontariste.



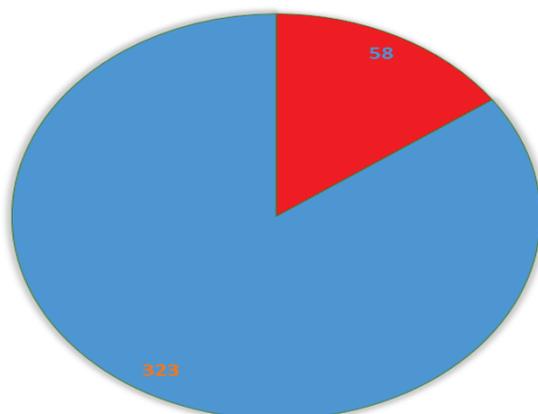
La part des femmes dans l'effectif total représente plus de la moitié du personnel. Dans la fonction publique, elle représente 63% des effectifs. Vire Normandie est dans cette moyenne.



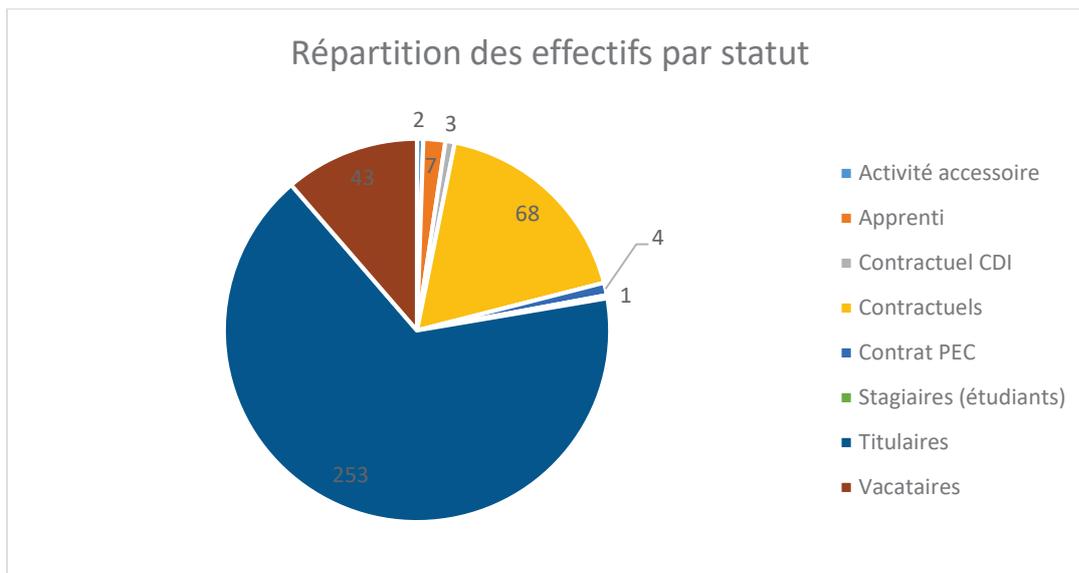
La répartition des agents par statut de la fonction publique territoriale est de 74% pour les catégories C, 16% pour les catégories B et 7% pour les catégories A.

La répartition par sexe est quasi homogène pour les catégories A. Il existe une prédominance des emplois de catégories B pour les femmes (60%) et C (62%).

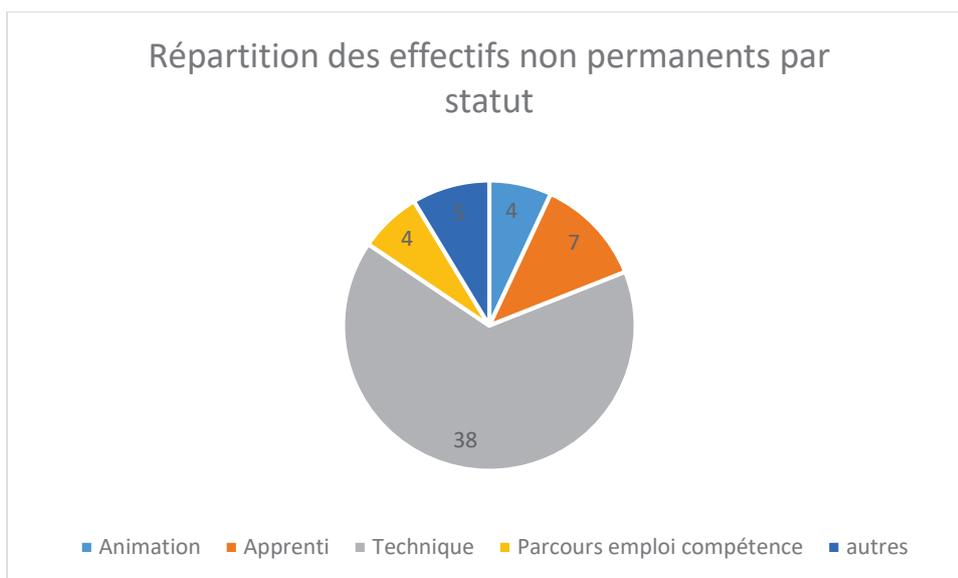
EMPLOI PERMANENT ET NON PERMANENT



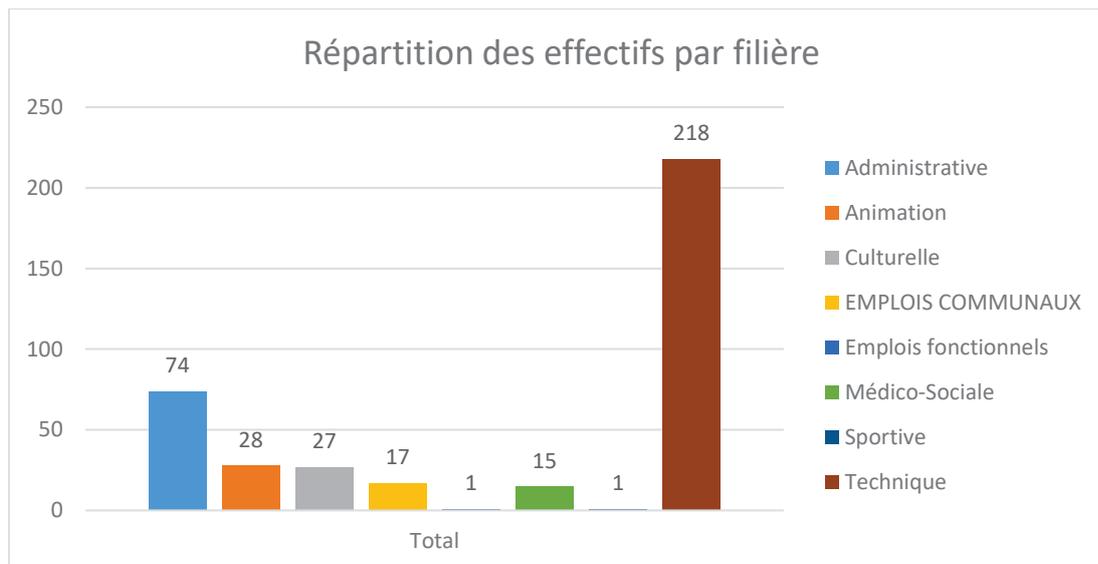
L'emploi permanent représente 85% des effectifs.



66% des effectifs sont des agents titulaires. 11 % des agents sont des vacataires mais ne représentent que 18.8% d'ETP contre 25.5 en 2020. La politique de déprécarisation menée jusqu'alors a permis de stabiliser un certain nombre d'agents.



Les emplois non permanents concernent essentiellement des fonctions techniques pour 66% de la part de ces effectifs. L'apprentissage représente le 2^{ème} type de ces emplois avec 12% de ces effectifs.



La filière technique est prédominante avec une représentation de 57 % des effectifs. La filière administrative avec près de 20% suit la filière animation et culturelle suivent avec 7 % de la part des effectifs.

3. Gestion et perspective de la dette

En 2023, la commune a contracté deux emprunts pour un niveau global de financement de 1,013M€ pour l'autorisation de programme liée au sport (413k€ à 2,95% et 600k€ à 3,85%). Le marché bancaire a connu une évolution des taux d'intérêts.

En effet, pour faire face à un retour marqué de l'inflation, les banques centrales ont resserré leurs politiques monétaires. La BCE a de nouveau procédé à une hausse de ses taux directeurs en septembre. Le graphique ci-dessous témoigne du niveau inédit du taux de refinancement de la BCE, niveau rarement atteint depuis le passage à l'euro en 1999 (4,5% en septembre 2023). Cette évolution entraîne une évolution importante des taux d'intérêt.



Source : <https://www.euribor-rates.eu/fr/taux-bce/>

Toutefois, en intégrant les emprunts contractés en 2023, l'encours de dette au 1^{er} janvier 2024 s'établit à 5,2M€.

Au 1^{er} janvier 2024, la dette bancaire est de 5 223 175 € soit par habitant : 305€/hab. Pour mémoire, en 2023 la dette par habitant était de 289€.

Au regard de ces éléments, la commune dispose d'une capacité d'endettement. La prospective financière 2024-2026 prévoit de nouveaux emprunts sur la période à hauteur de 3,9M€.

III. ORIENTATIONS 2024

1. Le fonctionnement des services publics

Sur le plan du fonctionnement des services, la création d'un poste de DGA Modernisation (Conseil municipal du 18 décembre 2023) permettra à la direction générale de renforcer le pilotage et le suivi des projets structurants, que ce soit en fonctionnement ou en investissement. Parallèlement, la direction des systèmes d'information verra ses moyens renforcés avec une création sèche de poste.

Sur le plan des politiques publiques, 2024 est d'abord une année de forte évolution dans les domaines de l'éducation et de l'animation dans les quartiers. D'une part, la gestion de la politique éducation est de plus en plus intégrée à l'échelle de la commune nouvelle. C'est par exemple le cas avec la restauration scolaire puisque les communes déléguées de Saint Germain de Tallevende et de Vaudry ont intégré le fonctionnement de la cuisine centrale en 2023. D'autres évolutions vont suivre en 2024, au niveau de la gestion RH des agents des écoles et au niveau de dispositions qui concernent les familles et les habitants comme les inscriptions scolaires. Une délibération cadre sera soumise au Conseil municipal au premier semestre 2024. Le début de l'année sera aussi marqué par des décisions à prendre concernant les rythmes scolaires pour la période 2024-2027, avec toutes les incidences induites sur les autres temps vécus par l'enfant. Ces évolutions s'accompagneront d'une nouvelle organisation pour la direction de l'éducation.

D'autre part, l'année 2024 sera la première année de mise en œuvre du nouveau projet social de territoire, avec un centre social unique porté par la commune, suite au transfert de gestion souhaitée par la CAF du Calvados. Le nouveau projet comportera un centre social mais aussi deux espaces de vie sociale, pour une action au plus proche des différents quartiers. L'équipe passera de 4,5 équivalents temps plein à 8 postes, quand dans le même temps la subvention de la commune en faveur de la CAF du Calvados sera réduite d'environ 150.000 € par an. Cette équipe sera chargée d'accompagner les habitants autour des quatre axes du projet d'animation globale du nouveau projet social de territoire : favoriser la mixité sociale, renforcer l'accès aux droits et aux services, développer l'accès aux savoirs et leur partage, améliorer et développer les formes de mobilités.

Au titre de la démocratie participative et des conseils de quartiers, 2023 a marqué le lancement de la phase projets sur les quartiers. Après plusieurs réunions, les participants ont défini des projets visant à améliorer le cadre de vie dans leur quartier et des rendez-vous spécifiques ont été programmés pour les étudier et les mettre en place. La 1^{ère} phase de réalisation des projets aura lieu en 2024.

Dans le même temps, la commune de Vire Normandie poursuivra sa politique d'inclusion numérique. Chaque usager doit pouvoir accéder aux mêmes chances de réussite grâce ou dans le numérique, quel que soit son lieu de résidence à Vire Normandie et c'est en ce sens que la collectivité a procédé au recrutement d'une conseillère numérique. La coopération se renforce en interne entre la conseillère numérique, le centre social et le CCAS pour permettre l'accompagnement individuel des publics sur des démarches dématérialisées, l'animation d'ateliers de formations, la participation à l'éducation aux médias. Le partenariat se poursuit avec le groupe La Poste et le lancement de l'Etape Numérique en avril 2023 dans les locaux de l'agence de la Poste du centre-ville, et aussi avec le Département du Calvados dans le cadre du réseau calvadosien « Numérique Ensemble ».

La Culture est une politique publique qui contribue beaucoup à l'identité de Vire Normandie. En 2023, la culture s'est revigorée après deux années difficiles en raison de la crise sanitaire, et s'est beaucoup questionnée sur sa place dans la cité et dans la vie des habitants avec la démarche de diagnostic culturel.

Ainsi, en 2023, le cinéma Le Basselin a presque atteint les 58.000 entrées, confirmant ainsi le retour en salles de tous les publics. Le diagnostic culturel a confirmé l'attachement fort des virois à leur cinéma de proximité, à sa double identité de cinéma grand public et familial et Art et Essai mais aussi les attentes des habitants autour de l'extension du cinéma avec la création d'une ou deux salles supplémentaires. En 2024, la mission d'éducation à l'image se poursuivra, et le cinéma renforcera son ouverture sur l'Europe avec, en avril 2024, la mise en place d'un festival italien en partenariat avec le lycée Curie. Par ailleurs, une rétrospective « Sports et cinéma » est proposée de janvier à juillet 2024 en partenariat avec l'ADRC, pour annoncer les Jeux olympiques d'été en France.

En 2023, le musée municipal est passé de 6.000 à 8.000 entrées, et entend confirmer cette augmentation de la fréquentation en 2024. Une recherche de solutions pour des moyens RH supplémentaires lors des pics d'activités (Nuit des musées, Journées européennes du Patrimoine) est à l'étude.

Le Conservatoire Musique et danse a mieux et plus rayonné que d'habitude sur Vire Normandie en 2023, avec plus d'interventions en milieu scolaire, et plus de projets collectifs diffusés sur le territoire (exemple : concert des chorales pop et jeunes à Vire et Saint Germain de Tallevende en juin 2023). En 2024 et pour poursuivre la conquête de nouveaux publics, un deuxième et un troisième « Orchestres à l'école » seront mis en place en septembre 2024. L'un des deux sera consacré aux instruments à vents, l'autre aux instruments à cordes. L'un des deux pourrait s'implanter dans une commune rurale.

En lien avec le projet de réaménagement intérieur de ses espaces et des espaces de l'espace public numérique et de l'espace information jeunes, la médiathèque travaillera sur son projet scientifique et culturel, pour favoriser les nouveaux usages et attirer de nouveaux lecteurs.

Enfin, l'espace de diffusion La Halle Michel Drucker préparera des évolutions RH, et sur le plan du projet culturel, 2024 sera la poursuite de la programmation de deux spectacles ou concerts dans la salle du grand théâtre situé place Castel, après la réussite du « lac des cygnes » en décembre 2023.

Dans le domaine de l'animation, le temps fort de « Festi Vire » sera reconduit, ainsi que les animations de fin d'année. Conformément à la délibération du 25 septembre 2023, le 80^{ème} anniversaire du Débarquement provoquera des commémorations et animations sur le territoire du 6 juin jusqu'à la mi-septembre 2024, avec des crédits inscrits au budget pouvant aller jusqu'à 60.000 euros.

En revanche, pour des raisons de plan de charge des services, il n'y aura pas d'animations à Vire Normandie pour la semaine européenne du développement durable cette année.

Dans le domaine de la politique des sports, 2024 sera marquée par le lancement du savoir Rouler à vélo (SRV) dont l'objectif est de permettre aux élèves qui entrent en 6^{ème} de circuler sur le trajet domicile-collège en ayant reçu les informations et apprentissages pour qu'il se déroule en respectant le code de la route et en connaissant les dangers. Ce projet sera déployé dans l'ensemble des écoles de Vire Normandie.

En 2023, la fréquentation du centre aquatique est repartie vers la hausse et atteint 102.000 entrées. Nous n'avons pas encore atteint les fréquentations des années avant Covid (autour de 120.000 entrées) mais la tendance est encourageante notamment avec un niveau d'abonnements de nouveau satisfaisant.

Concernant l'évolution des licenciés, nous avons noté une augmentation des licenciées pour les associations sportives qui bénéficient d'une subvention par point pour atteindre le nombre de 3020 licenciés. Cela représente 300 de plus que pour la saison 2021/2022. La plus forte augmentation est à mettre à l'actif de l'Union Sportive Municipale Viroise avec 150 licenciés en plus. Autre élément à souligner : le nombre de licenciés de moins de 18 ans est de 1624 soit 53% ce qui représente le vivier des futurs champions virois.

S'agissant des subventions aux associations, un comité de pilotage avec les élus des communes déléguées a été mis en place en 2023 afin de définir des critères communs d'attributions de subventions. En 2024, les critères retenus seront appliqués pour les subventions 2025.

Les services techniques, comme l'ensemble des services supports, accompagneront ces évolutions. Ainsi, la collectivité a recruté depuis le 02 janvier dernier un maraîcher dans le but de démarrer ce projet en 2024, dans l'objectif plus général d'amélioration continue de la restauration scolaire.

Déploiement progressif du compostage collectif par le SEROC (Syndicat mixte de Traitement et de Valorisation des Déchets) **sur Vire Normandie, dès 2024 et poursuite en 2025 et 2026.**

L'organisation du tri à la source des biodéchets s'impose pour les collectivités à compter 1^{er} Janvier 2024. Il s'agit de mettre en place un tri à la source des biodéchets pour les particuliers, dans le cadre du service public de gestion des déchets (cf. Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire).

Environ une vingtaine de composteurs collectifs et une station (une station manuelle de pré-compostage pour une valorisation in-situ des biodéchets) seront installés.

La mise en place des composteurs collectifs

- **Un composteur collectif**, c'est :

1 bac apport bio-déchets/un bac de matières sèches/2 bacs de maturation.

La maturation se fait en 3X 8 semaines en moyenne. Le compost mûr est à disposition des habitants et de la collectivité en fonction des besoins.

La matière sèche, les copeaux de bois, sera fournie par les services espaces verts de la commune.

Une convention entre le SEROC et la commune sera proposée au Conseil Municipal d'Avril.

- Une démarche volontariste de la part des habitants. La méthode choisie par le SEROC privilégie le contact direct. Les habitants intéressés appellent le SEROC (équipe située à Vire) pour un RDV. Accueil physique par le SEROC avec 20' de sensibilisation (les bonnes pratiques), la distribution d'un Bio-seau et un code d'accès pour le bac d'apport. Une information (flyers, médias...) accompagne ce déploiement.

- **Un Composteur individuel**, (50€ : participation demandée aux particuliers = 15€) est également proposé

- **Une équipe « SEROC »** composée d'un maître composteur et de 2 guides composteurs sera installée sur Vire pour assurer le contact et le conseil auprès des habitants et le suivi des composteurs collectifs.

2. Les orientations en matière d'investissement

Une démarche de prospective financière est suivie par la commune. Le principe est de projeter jusqu'en 2026 les prévisions d'exécution budgétaires. La projection est réalisée sur la base d'hypothèses d'évolution des dépenses et des recettes en tenant compte des éléments observés antérieurement et perspectives d'évolution à venir. Cette simulation permet d'évaluer la capacités d'investissement de la commune sur plusieurs années. Elle constitue un outil d'aide à la décision pour la validation et le lancement de projets.

La prospective financière est actualisée chaque année en intégrant les éléments nouveaux notamment sur l'évolution des charges et des produits de fonctionnement. L'évolution des dépenses de fonctionnement notamment pour les énergies et les charges de personnel ont un impact sur la capacité d'autofinancement de la collectivité qui conditionne en partie le financement des projets.

À ce stade, le Plan Pluriannuel de Financement présente un niveau d'investissement prévisionnel de l'ordre de 21,2M€ (dont RAR 2023 : 2,5M€) pour la période 2024-2026. En 2023, les dépenses d'investissement sont de l'ordre de 8,1M€ (auxquelles s'ajoutent 2,5M€ de RAR).

Le cadrage de financier fixant les hypothèses du financement de l'investissement est actualisé pour la période 2024-2026 de la manière suivante :

- La capacité d'autofinancement brute estimée à 6,1M€ (CAF brute) ;
- Les aides publiques estimées à 7,5M€ (dont 2,2M€ de RAR notifiés à fin 2023). Il s'agit de rechercher des financements extérieurs par la constitution de demandes de subventions auprès des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs de l'Etat, de l'Europe et des collectivités territoriales. Les contractualisations pluriannuelles entre les EPCI, la Région Normandie, le Département du Calvados se feront en 2024. Les projets d'investissements structurants de Vire Normandie seront proposés dans le cadre de ces contrats de territoire.
- Le Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) estimé à 3,1M€.
- Le produit de cessions estimé à 972k€ ;
- Le recours à l'emprunt pour les projets structurants estimé à 3,9M€
- Le produit de la taxe d'aménagement estimé à 300k€,

Le lancement des projets tiendra compte du niveau de subvention obtenu afin de maintenir l'équilibre économique prévu dans la prospective.

Pour mémoire, afin d'identifier des axes d'investissements, des Autorisations de Programmes (AP) ont été ouvertes en 2022 accompagnées des ouvertures de Crédits de Paiement (CP) pour la période 2022-2026. La situation des AP ainsi que leur évolution seront présentées lors du budget 2024. Les principales orientations sont :

- Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments publics
- Améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants
- Favoriser le maintien de la population sur le territoire et accueillir de nouvelles populations en améliorant l'habitat par la rénovation de logements anciens et la création de lotissements
- Développer et accompagner le développement du numérique

L'évolution des projets et les orientations d'investissement prévues par la commune sont développés ci-après.

a. Diminuer l'empreinte écologique des bâtiments publics et des espaces publics

Le programme de rénovation énergétique engagé par la commune en 2021 concerne 5 bâtiments (lot 1 : Espace Bertrand Lechevrel ; lot 2 : Groupe scolaire André Malraux, travaux démarrés ; lot 3 : Ecole de Vaudry, Salle Multifonction de Coulonces, Centre technique Municipal de Vire).

Le montant de l'autorisation de programme voté pour ces projets est de 4,2M€. Suite à la passation des marchés de travaux pour ces opérations, le montant prévisionnel global s'établit à 4,050M€ (hors MO).

Concernant le financement des opérations, la collectivité a reçu une notification de subvention DSIL à hauteur de 722,8 k€, une subvention DETR à hauteur de 305k€ (sécurisation bâtiment Lechevrel) et une

subvention fond vert pour 209,7k€. Ce programme pourrait bénéficier également de la région Normandie et du département dans le cadre des contrats de territoire.

En effet, par courrier en date du 15/11/2022, la commune a sollicité une subvention du département à hauteur de 1,5M€. En retour, le Département a informé la commune par courrier reçu le 17 février 2023 que ce projet était éligible au contrat de territoire et a reçu un avis favorable au titre de l'éco-conditionnalité. Toutefois, le niveau de la subvention de la part du département sera conditionné par la recherche de financements complémentaires.

Concernant le planning de réalisation, l'avancement est le suivant :

Lot 1 Bertrand Lechevrel : réception le 22 janvier 2024, commission de sécurité le 19 février pour une ouverture au public prévue le 11 mars 2024.

Lot 2 Groupe scolaire Malraux : réception des travaux faite en septembre 2023 avec réserve et réception définitive en décembre 2023.

Lot 3 Ecole de Vaudry : réception des travaux faite en septembre 2023

Lot 3 Salle Multifonction de Coulonces : travaux en cours, fin de travaux prévu en mars 2024.

Lot 3 Centre technique Municipal de Vire : des études complémentaires pour la charpente sont en cours.

Evolution de l'autorisation de programme :

Projet	Montant budgété	Dépenses réalisées	Reste à réaliser	Subventions notifiées	Subventions demandées	Total subventions	Taux subvention réalisé	Commentaire
Autorisation de programme Rénovation énergétique des bâtiments	4 200 000	4 021 928	178 072	1 237 676	En cours	1 237 676	30,77%	Ce dossier sera prévu dans le cadre du contrat de territoire départemental et régional pour obtenir des subventions complémentaires

b. Améliorer le cadre de vie et la sécurité des habitants

Des travaux de voirie, à hauteur 2,07M€ pour la période 2024-2026, comprennent les aménagements et réfections de chaussées. Pour 2024, les principaux projets de voirie sont :

- Commune déléguée de Vire : la rue Gaston Vimont, l'impasse Paul Gauguin, accessibilité piétons et vélos rondpoint de la Papillonière et la réfection de zones pavées dans le centre-ville. Une priorisation des travaux sera réalisée en commission travaux. Par ailleurs, une étude sur la Gallonnière sera réalisée en 2024.
- La route des corvées et route de la cour sur la commune déléguée de Coulonces
- Un aménagement sur le bourg de St Germain

Par ailleurs, une consultation pour retenir une Maitrise d'œuvre afin de travailler sur un aménagement de VRD du collège Maupas est lancée. Le planning de réalisation prévoit initial prévoit un achèvement de l'opération au printemps 2025.

Aussi, des études sont prévues sur le projet de la Gallonnière. Elles vont monopoliser tous les concessionnaires (Eau/assainissement/Télécom/ Fibre et Eaux Pluviales) et le Département pour :

- Visualiser les réseaux et leur état,
- Enfouissement de tous les réseaux aériens,

- Assurer la défense incendie.

Afin de réaliser cette opération, il sera probablement nécessaire d'acquérir du foncier pour un élargissement de voie et pour assurer les déplacements doux (piétons, vélo, trottinette etc...)

Au titre du programme sur les **pistes cyclables**, la commune a engagé un programme pour la constitution de pistes cyclables (1,7 M€). En 2023, les pistes cyclables entre la gare routière et la gare SNCF et aire de covoiturage de la RD577 et la place St Anne ont été réceptionnées. Ces deux trajets représentent 3 420 ml. La demande de solde de la subvention REACT-EU à hauteur de 364 k€ a été réalisée.

Le Département dans la cadre de ce projet mène une réflexion pour développer les modes de déplacement vélo dans le cadre de déplacement de tourisme. Plusieurs secteurs sont concernés : Lisieux, Orbec, Livarot, St-Pierre-en-Auge, Falaise, Pont d'Ouille, Condé-en-Normandie, Vire Normandie et St Sever.

Les tracés dont Vire Normandie est directement concerné :

Axe EST/Sud, piste cyclable reliant Roullours/Vaudry/Vire qui sera captée sur celle réalisée par Vire Normandie, Place Ste Anne/aire de covoiturage).

Dans la continuité un tracé en partant de la RD 577 à hauteur du Haut Pavé reliant la Dathée par la RD 76 est aussi envisagé.

Vire Normandie a engagé un programme de Travaux dans le cadre des déplacements Trajets Travail et 3 axes étaient concernés. St Germain de Tallevende/Vire – Roullours/Vaudry /Vire et Gare SNCF / Gare routière (réalisé)

Si le tracé de Roullours / Vaudry /Vire est prise en charge par le Département, Vire Normandie doit déterminer s'il poursuit son action St Germain de Tallevende/Vire dans le cadre des déplacements Trajet-Travail. Concernant la liaison St Germain-La Dathée, le parcours prévu à ce jour emprunte la voie verte existante et la RD n°218.

Par ailleurs, il existe d'autres pistes de réflexion : une liaison entre le pont des vaux et le Centre Olivier Basselin et une liaison entre Martilly et la voie verte.

Projet	Montant budgété	Dépenses réalisées	Reste à réaliser	Subventions notifiées	Subventions demandées	Total subventions	Taux subvention réalisé
Autorisation de programme pistes cyclables	1 700 000	952 895	747 105	364 334		364 334	38,23%

Vire côté fleuve (1,9M€), plus précisément les quartiers de Saint-Anne, de l'Ecluse et des Vaux de Vire, est un des projets inscrit dans le programme action cœur de ville avec, comme ambition, la mise en valeur des Vaux de Vire, site très remarquable du patrimoine virois et du fleuve, la Vire et ses affluents. Il s'agit d'un projet mené dans la durée, par étapes, en associant les habitants. Une étude préalable cofinancée par l'Etat a été lancée afin d'appréhender ce projet aux multiples facettes de manière globale. Désormais, les échanges en cours y compris avec les services de l'état permettent de recentrer les priorités 2024-2026 sur la recherche d'une solution d'aménagement pour répondre aux enjeux de continuité écologique au niveau de l'écluse et sur la valorisation du fleuve et de la nature en aval de l'écluse.

Les travaux sur la déconstruction et la dépollution du moulin Gohin ont fait l'objet d'une convention avec l'EPF pour leur réalisation (engagement de la dépense fait en 2022).

En 2023, la phase 1 des travaux de déconstruction et de dépollution du moulin Gohin a été réalisée.

Les réalisations prévues pour 2024 sont :

- La réalisation de la phase 2 de déconstruction et de dépollution du moulin Gohin suivant dossier loi sur l'eau.
- L'engagement d'une étude pour le projet de renaturation et valorisation du patrimoine naturel de la friche SGE aux rames jusqu'à la rue Jean Lehoux.
- Cahier des charges pour la réalisation du plan guide du projet (mars 2024 et réception du plan guide en mars 2025)
- Restauration de la ruelle aux mourrons

Projet	Montant budgété	Dépenses réalisées	Reste à réaliser	Subventions notifiées	Subventions demandées	Total subventions	Taux subvention réalisé	Commentaire
Autorisation de programme Vire Côté fleuve	1 890 000	364 734	1 525 266		131 479	131 479		Demande DETR DSIL

La plantation de 6 000 arbres a débuté et va se poursuivre sur les années à venir. A ce jour, 1699 arbres ont été plantés sur la période 2021 à hivers 2023. Ce projet a notamment fait l'objet d'une manifestation « 1 enfant, 1 arbre » qui s'est déroulée en novembre 2023.

En 2024, il est prévu la plantation de 628 arbres répartis sur les différentes communes déléguées.

Commune déléguée	Nombre d'arbres
Vire	42
Roullours	131
Vaudry	319
Coulonces	13
Maisoncelles la Jourdan	19
St Germain	104
Total	628

Les principaux lieux de plantation sont : le parc de l'Europe, le moulin de Roullours, le reboisement de la Robinière sur Vaudry et la voie verte de St Germain.

Le schéma communal de **défense incendie** a été finalisé. Des investissements sont réalisés chaque année à hauteur de 88k€ sur l'ensemble des communes déléguées.

Le déploiement de **la vidéo protection** (305k€) en centre-ville et sur la voie publique s'est poursuivi en 2023. Les installations pour l'avenue Georges Pompidou, le gymnase du val de Vire et le giratoire de la SNCF ont été réalisés sur 2023.

Les installations sur le stade Pierre Compte, le cinéma théâtre, la rue de Halles, le parc de l'Europe et la rue Saulenerie sont en cours de développement et seront réceptionnées en 2024.

Par ailleurs, des projets vont être engagés en 2024.

- **La Médiathèque** : une étude AMO est en cours pour travailler sur un réaménagement des services de la médiathèque. Le budget global de l'opération est évalué à 100k€.
- **La Végétalisation des cours d'écoles** va débuter avec l'aménagement de la cour de l'école tour aux raines sur 2024. Des demandes de subvention ont été faite au fonds vert (40%) et aide agence de l'eau (40%) (plan eau et climat).
- L'implantation d'une **maison des associations et du Centre social** dans l'ancienne école de Neuville va être travailler sur l'année 2024. Un programmiste a été recruté afin de faire une étude de faisabilité et d'établir un programme.

- Un travail est engagé pour mettre en cohérence l'**adressage** à l'échelle de Vire Normandie. Le décompte du nombre de panneaux nécessaire est en cours de finalisation. La pose des nouveaux panneaux est prévue sur la fin de l'année 2024 et sur l'année 2025.

c. De la rénovation d'un logement ancien à la création d'un lotissement, maintenir les habitants sur notre territoire et accueillir de nouvelles populations.

La commune a engagé plusieurs projets de lotissements. Ces opérations sont suivies dans le cadre de budgets annexes. Pour mémoire, 4 budgets pour des nouveaux lotissements ont été créés en 2021 (La clé des champs à Roullours, Les muriers à Vaudry, L'écrin vert à St Germain de Tallevende et St Martin de Tallevende à Vire) et deux budgets annexes lotissements ont été ouverts en 2022 (Le petit Versailles à Vire et Le clos Normand à Truttemer le Grand). Le tableau ci-dessous présente la situation des lotissements :

Année ouverture	Commune déléguée	Lotissement	Superficie à vendre en m2	nombre de parcelles	Avances réalisées	Dépense réalisée (dont engagements)	Commentaire
2021	Roullours	La clé des champs	11 709	22	315 151	79 281	
2021	St Germain	L'écrin Vert	4 310	8	250 010	60 528	Début travaux printemps 2024
2021	Vaudry	Les muriers	11 142	21	113 984	112 184	Dossier loi sur l'eau accepté par la DDTM, Permis d'aménager en cours d'élaboration
2022	Truttemer le Grand	Le clos normand phase 1	6 140	9	217 341	175 077	Etudes préalables (géotechnique, effacements réseaux, consultation architecte...) en cours de réalisation
2021	Vire	St Martin	13 500		50 000	2 700	Etude en cours pour transfert vers un investisseur
2022	Vire	Le petit Versailles	8 500		273 941	153 430	Etude des sols et dossier loi sur l'eau en cours d'attribution, Permis d'aménager et début des travaux prévu sur 2024
		SOUS TOTAL	55 301	60	1 220 426	583 199	
		Subvention d'équilibre Inolya St Germain			400 000		
		TOTAL			1 620 426		

Des avances restent à réaliser pour ces différents projets.

Par ailleurs, pour 3 budgets lotissements en fin de commercialisation. Les parcelles restant à vendre sont :

- La phase 2 du lotissement le pont de la Londe à Coulonces qui comporte 8 parcelles : 2 parcelles restent à vendre
- 3 parcelles ont été rattachées au le lotissement les Bleuets à Truttemer le Grand, 1 parcelle reste à vendre
- Extension de 4 parcelles sur le lotissement les ajoncs à Maisoncelles la Jourdan. 2 parcelles restent à vendre.

En 2023, 79 permis de construire ont été délivrés sur la commune de Vire Normandie.

Au niveau de l'habitat, les dispositifs relatifs aux opérations façades, accession à l'ancien, les transformations d'usage, l'accession dans le neuf et l'accession à la propriété dans l'ancien sont poursuivi.

Par ailleurs, la commune est engagée pour obtenir le label de la reconstruction. L'audit pour l'obtention du label a eu lieu le 12 mai 2023 et le comité de labellisation est prévu en mars-avril 2024. Ce label a pour intérêt d'être reconnu « commune de la reconstruction » et d'accéder à des aides spécifiques notamment pour l'aide à l'installation d'ascenseurs dans le parc privé de la reconstruction et une opération façade dans les immeubles de la reconstruction.

Projet (en k€)	2024	2025	2026
Habitat	138	138	40

d. Equipement sportif structurant

L'autorisation de programme sur le sport correspondant au projet sur le Stade Pierre Compte. L'équipement a pour vocation de servir à plusieurs sections sportives (notamment football, athlétisme) et va accueillir un public large comprenant notamment les écoles primaires, les collèges et les lycées.

Le projet comporte deux phases. D'une part, la déconstruction reconstruction des vestiaires annexes et d'autre part la déconstruction reconstruction des tribunes et vestiaires sous tribunes.

Un programmiste a été désigné pour établir le programme de l'opération. Une procédure de marché publics pour le recrutement d'un maître d'œuvre va être lancée en 2024 pour la partie vestiaires annexes. La réalisation des travaux aura lieu sur l'année 2025.

Dans un second temps, la partie tribune et vestiaires sous tribunes va être engagée. Toutefois, cette partie de l'opération est plus complexe. Par ailleurs, elle va nécessiter l'organisation d'un concours d'architecte.

e. Accompagner les nouveaux usages numériques

L'année 2023 a permis de faire avancer beaucoup de projets structurants. Les marchés Télécoms « voix » et « data » sont regroupés pour anticiper la fin du réseau téléphonique historique et accélérer l'installation de la fibre sur de nombreux sites. Les sites administratifs principaux, 16 sur 27, sont en fibre. Les écoles sont en cours de connexion. Cette évolution se fait en réduisant de 12 % le budget associé. La première année de notre plan de cybersécurité a permis, au travers de nombreuses actions impliquant chaque métier de la DSI, de monter sensiblement notre niveau de protection. Nous disposons aussi d'une politique de sécurité (PSSI), d'un plan d'action associé, et d'un responsable sécurité (RSSI) pour piloter. Nous avons poursuivi la dématérialisation des processus (contrôle de légalité pour l'intercom et le CCAS, optimisation du circuit de recrutement entre autre). Nous avons construit un Intranet personnalisé pour la ville et pour l'Intercom et créé ou fait évoluer des outils et processus métiers. Notre SIG a produit de nombreux outils de visualisation des données du territoire et d'aide à l'instruction des dossiers. La construction d'un observatoire est initiée. Le plan d'équipement numérique des écoles prévu pour ce mandat a été achevé cette année. La DSI a aussi commencé à optimiser son organisation interne afin de mieux coordonner ses actions et améliorer ses réponses aux besoins naturellement croissants de la collectivité.

La plupart des actions de 2023 sont à poursuivre en 2024 et nous bénéficierons du travail de fond réalisé pour fournir aux usagers, élus et agents des outils numériques toujours plus utiles et sécurisés. De nouvelles actions seront engagées sur nos infrastructure pour les sécuriser et leur permettre d'absorber notre croissance. Des outils métiers seront modernisés ou modifiés (gestion des cimetières, gestion des mandataires du CCAS, facturation des OM). L'instruction du droit des sols va poursuivre sa dématérialisation totale avec une refonte progressive de l'interface et l'ajout d'outils d'accompagnement pour les pré instructeurs. Les outils de dématérialisation vont aussi être améliorés sur différents points et en particulier avec l'automatisation de la diffusion des informations documentaires. Nous continuerons de construire des outils cartographiques mais surtout, nous devrions mettre en service un premier observatoire multithématique du territoire. Notre nouvel intranet sera amélioré et enrichi et nous travaillerons sur d'autres outils personnalisés (portail santé, portail

association). L'optimisation de l'organisation de la DSI sera poursuivie et nous espérons ainsi apporter un meilleur accompagnement et une plus grande visibilité sur les actions.

Projet (en k€)	2024	2025	2026
Politique numérique	280	280	280

A cela s'ajoutent les investissements dits « récurrents » : l'entretien et la maintenance des bâtiments publics et de l'éclairage urbain, le renouvellement des matériels et véhicules techniques, la maintenance des équipements sportifs et culturels, l'entretien des aires de jeux....